

Montrouge, le 17 septembre 2021
N°2021_21735_DG75_C930

RAPPORT DU JURY

CONCOURS DE CONTRÔLEUR

INSEE 2021

Ce rapport du jury a été rédigé à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient remerciés.

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| I – CONCOURS EXTERNE..... | 3 |
| I – 1. DÉROULEMENT DU CONCOURS..... | 3 |
| I – 2. ÉPREUVES ÉCRITES..... | 3 |
| I – 2.1 Épreuve de résumé de texte et de réponses à des questions (durée 3 heures – coefficient 5)..... | 3 |
| I – 2.2 Épreuve de sciences économiques et sociales (durée 3 heures – coefficient 5)..... | 6 |
| I – 2.3 Épreuve de mathématiques et statistiques (durée 3 heures – coefficient 4)..... | 10 |
| I – 3. ÉPREUVES D'ADMISSION..... | 12 |
| I – 3-1 Épreuve orale d'exposé (préparation 40 min, durée 40 min – coefficient 6)..... | 12 |
| I – 3.2 Épreuves écrites facultatives..... | 15 |
| II – CONCOURS INTERNE NORMAL..... | 16 |
| II – 1. DÉROULEMENT DU CONCOURS..... | 16 |
| II – 2. ÉPREUVES ÉCRITES..... | 16 |
| II – 2.1 Épreuve de résumé d'un texte (durée 3 heures – coefficient 4)..... | 16 |
| II – 2.2 Épreuve de statistiques (durée 3 heures – coefficient 4)..... | 19 |
| II – 2.3 Épreuve de rédaction administrative (durée 3 heures – coefficient 6)..... | 21 |
| II – 3. ÉPREUVES D'ADMISSION..... | 22 |
| II – 3.1 Épreuve orale d'admission (durée 40 mn – coefficient 6)..... | 22 |
| II – 3.2 Épreuve facultative de langues..... | 24 |
| III - CONCOURS INTERNE SPÉCIAL..... | 25 |
| III - 1. DÉROULEMENT DU CONCOURS..... | 25 |
| III - 2. ÉPREUVE ÉCRITE (durée 3 h - coefficient 4)..... | 25 |
| III – 3. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION (durée 40 mn – coefficient 6)..... | 26 |
| ANNEXES : DONNÉES STATISTIQUES..... | 29 |



I – CONCOURS EXTERNE

I – 1. DÉROULEMENT DU CONCOURS

855 candidats se sont inscrits en 2021. C'est 20 % de plus qu'en 2020. Cette remontée des inscriptions ne s'est toutefois pas entièrement répercutée sur le nombre de candidats présents. 289 candidats (hausse de 12,9 % par rapport à 2020) se sont présentés à au moins une épreuve écrite (256 en 2020 et 292 en 2019) et 263 à l'ensemble des épreuves écrites (238 en 2020 et 246 en 2019).

Cette année, 29 places étaient proposées au concours (46 l'an dernier et 29 en 2019). Le taux d'admission de 10 % est comparable aux niveaux de ceux de 2019 et 2018 alors que celui de 2020 (18 %) était atypique eu égard au nombre important de postes (46) proposés l'an dernier.

Un peu moins de la moitié (49,4 %) des 263 candidats présents aux trois épreuves écrites d'admission ont eu au moins une note inférieure à 5,00 parmi ces épreuves. 22 candidats ont eu trois notes inférieures à 5,00. Il est important de rappeler qu'un concours se prépare : la motivation est un élément essentiel.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert d'anonymat. Les épreuves de résumé et de sciences économiques et sociales ont été corrigées en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre correcteur. Pour l'épreuve de mathématiques et de statistiques, il n'y a pas de double correction. L'application de barèmes précis a permis de garantir une bonne homogénéité des notes. Les moyennes et dispersions de notes obtenues par les différents correcteurs sont étudiées avec une grande rigueur.

Les épreuves écrites obligatoires et facultatives ont eu lieu les 20 et 21 janvier 2021. Pour les épreuves facultatives, seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées.

Le jury a admis 98 candidats à passer les épreuves orales, pour 29 postes. La moyenne obtenue aux épreuves écrites obligatoires par les candidats admissibles est de 10,56.

Les épreuves orales ont eu lieu entre le 14 et le 17 juin 2021. 87 candidats se sont présentés à ces épreuves orales. La moyenne obtenue à l'oral par les candidats admissibles est de 11,24.

Le jury a retenu 29 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 11 candidats.

Au final, la moyenne des 29 candidats admis est de 13,35.

Le dernier candidat admis a obtenu la note moyenne de 11,75 sur l'ensemble des épreuves.

I – 2. ÉPREUVES ÉCRITES

I – 2.1 Épreuve de résumé de texte et de réponses à des questions (durée 3 heures – coefficient 5)

Principe de l'épreuve

L'épreuve consiste, à travers trois grands exercices, à miniaturiser le texte proposé (résumé de texte), à s'approprier le contenu du texte proposé (questions) et à livrer ses propres réflexions sur le sujet (dissertation).

Le texte proposé pour la session 2021 – *Réconcilier l'industrie et la nature* – est un article de Jean Gadrey Professeur honoraire d'économie à l'université de Lille, paru dans *Le Monde diplomatique* en juillet 2019.

Le texte de cette année traite des liens entre croissance et protection de la nature. Il souligne que si celle-ci a longtemps été négligée au profit du développement économique, ces deux notions ne sont pas pour autant incompatibles. Aujourd'hui, l'importance des préoccupations environnementales ne conduisent pas forcément à un abandon de l'industrialisation, car celle-ci peut prendre des formes nouvelles, en lien avec de nouveaux modes de consommation.



Le résumé

En ce qui concerne les recommandations générales, le jury souligne particulièrement le fait que pour le résumé, le candidat :

- doit respecter l'ordonnancement voulu par l'auteur ;
- ne doit pas dénaturer ses propos en les transcrivant ;
- ne doit pas ajouter des opinions personnelles ;
- **doit respecter le nombre de mots (plus ou moins 10 %) imposé pour cet exercice.**

Rappelons qu'un résumé est la miniaturisation d'un texte, l'image du bonsaï illustre bien ce à quoi il faut parvenir. Dans la restitution du texte, il faut conserver l'ordonnancement des idées principales de l'auteur et le squelette du texte. Il s'agit de rendre les idées principales du texte, en les reformulant. Il ne faut pas recopier les phrases du texte telles quelles, ni faire de paraphrase. Les exemples du texte ne peuvent être repris dans le résumé qu'à partir du moment où ils apportent une idée nouvelle ou bien occupent une part importante du texte. Il ne faut pas rajouter sa propre opinion, qui pourra être mise en avant dans la dissertation.

Le jury rappelle aux candidats que la technique du résumé s'acquiert par la pratique, tout au long d'un travail assidu. Certains candidats ont rédigé des dissertations à la place du résumé, ce qui signifie que la notion même de résumé n'est pas maîtrisée.

L'épreuve de résumé permet d'évaluer la capacité d'un candidat à comprendre ce qu'il lit et à le reformuler sans erreur ni interprétation personnelle. C'est ce qu'un certain nombre de candidats n'ont pas su réaliser.

À la lecture des copies, on dénote, cette année encore, une difficulté pour une majorité de candidats à relever toutes les idées essentielles du texte.

Certains candidats ne savent pas vraiment structurer la rédaction d'un résumé et utilisent l'expression « l'auteur dit » ou citent le titre du texte, ce qui est prohibé et sanctionné par le jury.

Les copies qui sont un commentaire du texte, réorganisent le déroulement des idées de l'auteur ou incluent des idées qui ne sont pas celles de l'auteur sont également pénalisées.

À l'instar des années passées, les correcteurs relèvent en outre des imprécisions dans l'expression. Pourtant, la précision est révélatrice d'une bonne compréhension du texte et de la capacité à retranscrire les idées et les notions développées dans le texte.

Le nombre de mots utilisés doit être inscrit sur la copie. Cette consigne est généralement respectée. Cependant, les copies ne mentionnant pas le nombre de mots sont pénalisées.

Le jury tient à préciser qu'il vérifie la longueur du résumé. Par conséquent, il n'est pas dupe et déplore l'existence de copies pour lesquelles le nombre de mots annoncé est erroné, voire démesurément faux, trahissant un manque de sérieux ou un manque de temps eu égard au comptage des mots, voire une intention de tromper le jury. Ces différents comportements sont sanctionnés.

Les questions

L'épreuve consiste à repérer la réponse à une question simple dans le corps du texte. Le candidat doit alors la restituer dans le respect de l'idée exprimée par l'auteur. Dans cet exercice, il s'agit uniquement d'être fidèle au texte, sans qu'il soit nécessaire de reformuler l'idée exprimée par l'auteur.

Peu de candidats n'ont pas traité ces questions. Des candidats ayant repéré les éléments à identifier, ont reformulé la réponse, bien que l'énoncé de l'exercice ne le demande pas de façon explicite. Outre la perte de temps pour le candidat, cela conduit parfois à des contresens ou des « hors sujet » ce qui a été sanctionné par le jury. Certains candidats n'ont donné que des réponses partielles.

Quelques candidats ont donné leur avis personnel, ce qui n'est pas demandé.

La dissertation

L'épreuve consiste à évaluer la capacité du candidat à élaborer une réflexion structurée et à donner son avis.

Pour cette question, les correcteurs attendent une réponse structurée par un plan, argumentée, illustrée et rédigée. Ce qui importe dans cette épreuve est la capacité à organiser une réflexion en affichant une opinion personnelle. La longueur de la rédaction importe moins que l'organisation cohérente du propos. Cependant, le jury estime néanmoins qu'une longueur de deux pages est satisfaisante pour cet exercice.



L'absence de plan est sanctionnée, tout comme une qualité de langage laissant à désirer.

L'exercice consiste à faire preuve d'ouverture et d'idées personnelles.

Cette année encore, trop de copies ont repris des idées issues du texte sans chercher à proposer des réflexions propres au candidat ou ont proposé un argumentaire faible. Elles ont été sanctionnées.

Le jury regrette que les candidats ne comprennent pas mieux la problématique et ne se donnent pas plus de temps pour répondre à la question de la dissertation.

Un bon nombre de copies, cette année plus que les années précédentes n'étaient pas assez structurées : absence d'introduction et de conclusion, absence d'annonce de plan dans l'introduction, manque d'équilibre entre les différentes parties, absence d'enchaînement entre celles-ci.

Le jury a apprécié les illustrations personnelles utilisées par les candidats pour étayer leurs propos.

Quelques copies se sont avérées quasi intégralement « hors sujet ».

Le style

Un certain nombre de candidats manifeste de grandes lacunes grammaticales et lexicales. La construction des phrases est parfois hasardeuse, le vocabulaire pauvre et des mots *a priori* simples sont utilisés à mauvais escient.

Les correcteurs rappellent que le style est important. Pour cette épreuve, le propos exposé est d'autant plus clair que les phrases sont bien construites, quitte à ce qu'elles soient courtes. Le langage familier ou de style « parlé » est prohibé dans cette épreuve et les candidats doivent montrer qu'ils maîtrisent différents niveaux de langage.

L'orthographe, la grammaire et le soin

Le jury insiste sur ces éléments de l'épreuve. Trop nombreuses, encore, sont les copies émaillées de fautes élémentaires même sur des mots courants, y compris sur des mots repris du texte à résumer. Les fautes les plus courantes restent l'accord sur le pluriel, la conjugaison des verbes ou l'accord des participes passés. Les copies sans accents sont bien trop nombreuses, alors que seuls certains accents peuvent être omis aujourd'hui dans les règles orthographiques françaises, même après la mise en application de la réforme de l'orthographe. Il est vraisemblable que les candidats ne relisent pas leur rédaction, soit par manque de temps, soit par négligence. Les copies comportant un trop grand nombre de fautes, au-delà de ce qui peut être la conséquence du stress de l'examen, sont sanctionnées. Tous ces éléments concourent parfois à l'incompréhension de certaines phrases. Il est fortement recommandé au candidat de se relire avec attention afin de ne pas être pénalisé.

Il est à noter qu'à l'opposé se trouvent des copies sans aucune faute.

Certaines copies, mal présentées – peu lisibles dans certains cas – avec des ratures, sont pénalisées. Les copies manquant de soin restent rares, mais elles ont été un peu plus nombreuses cette année. Ce manque de soin traduit une relative désinvolture peu appréciée par le jury. Les copies à l'écriture difficile à lire sont un peu trop fréquentes et le jury apprécie tout effort visant à améliorer la lisibilité de la copie. Il ne faut pas hésiter à espacer ses écrits pour gagner en lisibilité.

Sur le barème

Le résumé était noté sur 10 points. Les questions étaient notées sur 2 points. La dissertation était notée sur 8 points. Le barème est annoncé aux candidats sur le sujet de l'épreuve. Les candidats qui ne traitent pas une ou plusieurs parties de l'épreuve se pénalisent d'autant sur leur note. Certaines copies ne comportaient que le résumé de texte ou ne traitaient pas les questions ou la dissertation.

Conclusion

Le résumé de texte est une épreuve difficile qui se prépare grâce à un entraînement adapté. La gestion du temps semble être compliquée à respecter pour certains candidats. Les candidats doivent être très vigilants quant au respect des consignes qui figurent sur le sujet. De même, la dissertation est une épreuve qui se prépare (structuration des idées, élaboration du plan, recherche d'exemples pertinents et adaptés, rédaction de ce que l'on souhaite exprimer). Le jury conseille vivement aux candidats, pour leur préparation, de prendre l'habitude de lire régulièrement.



Les candidats doivent également s'entraîner en temps limité pour optimiser la gestion du temps lors des épreuves. Ceux qui sont trop peu préparés risquent d'avoir une note très basse.

Au total, le niveau d'ensemble des copies se révèle assez faible. Pourtant, cette épreuve est importante pour le recrutement des contrôleurs de l'Insee : les travaux effectués par ces agents requièrent des capacités à rédiger et à s'exprimer dans un français correct ainsi que des capacités à comprendre les consignes qui leur seront données. Si la rigueur scientifique est nécessaire, elle ne peut être l'unique qualité d'un contrôleur. Cette année, comme les précédentes, le jury déplore un nombre important, et dans une proportion plus élevée que l'an dernier, de copies ayant une note inférieure à 5,00.

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 8,54 et 51 candidats ont eu une note éliminatoire inférieure à 5,00, soit plus de 17,7 % des présents (15,6 % en 2020). Hors notes inférieures à 5,00, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9,75.

I – 2.2 Épreuve de sciences économiques et sociales (durée 3 heures – coefficient 5)

L'épreuve de sciences économiques et sociales est scindée en trois parties : une première composée de définitions de termes économiques et sociaux, une deuxième d'analyses et de commentaires de tableaux ou graphiques (questions sur des thèmes différents) et enfin une partie avec une dissertation à caractère économique et social.

Cette composition du sujet permet d'apprécier les connaissances du candidat dans les parties « définitions » et « dissertation », et sa capacité d'analyse et de réflexion dans les parties « commentaires de tableaux » et « dissertation ».

Concernant les aspects formels de l'épreuve, le jury réitère dans l'ensemble ses remarques habituelles :

- la capacité des candidats à écrire convenablement est une compétence essentielle attendue d'un contrôleur de l'Insee. En ce sens, le jury rappelle que la multiplication des fautes d'orthographe implique un retrait de points. Elle produit inmanquablement un effet très négatif sur le correcteur ;
- même si l'épreuve de sciences économiques et sociales n'est pas une épreuve littéraire, le jury attend des candidats qu'ils s'expriment correctement. Certains candidats n'ont manifestement pas cette exigence et écrivent comme ils s'expriment à l'oral, ce qui n'est pas compatible avec les fonctions que peut exercer un contrôleur de l'Insee ;
- cette épreuve est une épreuve de sciences économiques et sociales, et le jury attend des candidats qu'ils adoptent un ton neutre et scientifique, et que les réponses aux questions ou la dissertation ne se transforment pas en discussion de comptoir ;
- l'énoncé de chaque question ou de chaque partie indique la longueur attendue de la réponse du candidat. Il s'agit d'une indication plus que d'une consigne toutefois le candidat est pénalisé lorsque sa réponse excède largement ce qui a été préconisé. Le jury attend des réponses précises et concises, trop de candidats rédigent des réponses beaucoup trop longues. En cas de réponse bien plus courte que ce qui est conseillé, le jury suggère au candidat de se demander s'il a complètement répondu à la question ;
- il est inutile de recopier les questions sur la copie. Le candidat n'est pas obligé de répondre aux questions dans l'ordre du sujet, pour autant qu'il indique clairement au début de chacune de ses réponses à quelle question il répond. Dans le cas contraire, la réponse du candidat n'est pas lue et il ne reçoit donc aucun point ;
- le jury rappelle que les réponses doivent être écrites sous forme de phrases : le style télégraphique ou les énumérations doivent être proscrites. Parfois le candidat peut considérer qu'un schéma peut aider à la compréhension : le jury apprécie généralement cette prise d'initiative, pour autant que le schéma soit accompagné d'une explication textuelle claire.

Enfin, le jury recommande aux candidats de prioriser leur travail en fonction des points associés à chaque question, le barème étant indiqué sur le sujet. Certains candidats continuent de ne pas traiter la dissertation, ou de la traiter partiellement sous forme de plan détaillé, perdant ainsi d'emblée près de la moitié des points de l'épreuve. Le risque d'obtenir une note éliminatoire est alors extrêmement élevé. Le jury suggère aux candidats de consacrer un minimum d'une heure et demi à la dissertation.



2.2.1) La partie « définitions »

Elle était composée de cinq questions de cours et était notée sur 5 points. Les réponses se devaient d'être courtes et précises, ce qui a, dans l'ensemble, été plutôt bien respecté. Le jury rappelle qu'un candidat qui, de lui-même, ajoute des éléments non demandés dans la question posée ne reçoit aucun point supplémentaire, et s'expose inutilement à ce que sa copie soit pénalisée si ces éléments sont partiellement ou totalement erronés.

Les définitions demandées se trouvent aisément dans les dictionnaires de sciences économiques et sociales. Certaines sont également présentes sur le site insee.fr, notamment lorsqu'il s'agit d'indicateurs produits par l'Institut. Le jury a parfois rencontré des réponses surprenantes et rappelle qu'il est contre-productif d'essayer d'inventer des réponses.

Le jury note que dans l'ensemble, les candidats réussissent plutôt bien cette première partie. Les définitions sont plutôt bien restituées, les exemples donnés sont souvent à propos.

La question sur les fonctions de la monnaie a donné lieu à des définitions correctes mais partielles. La plupart des candidats ont trouvé une ou deux fonctions, rarement les trois.

La question sur les impôts et leur assiette a été mieux maîtrisée, avec une meilleure réussite sur les exemples d'impôts que sur la définition précise des assiettes de chaque impôt cité.

La question sur l'augmentation de la population a rarement été réussie parfaitement. Le jury avait pourtant aidé les candidats par son questionnement en précisant « Quelles sont les deux composantes de l'augmentation de la population ? ». Le solde naturel a été le plus souvent cité. La seconde composante, à savoir le solde migratoire, a été plus rarement mentionné. Par ailleurs, la définition même de solde, indiquant forcément une différence entre deux éléments (ici par exemple la différence entre les naissances et les décès pour le solde naturel), ne semble pas toujours acquise. De trop nombreux candidats ont oublié l'un des deux éléments du solde.

La question sur le sociologue et sa thèse principale était une question ouverte ayant pour but de permettre aux candidats d'obtenir des points facilement. N'importe quelle partie du programme de sociologie pouvait être mobilisée. Le jury regrette que certains candidats n'aient pas su répondre à cette question. Cela montre leur impréparation et leur méconnaissance du programme de l'épreuve. Le jury rappelle que s'exprimer dans les médias sur un sujet de société n'est pas une condition suffisante pour être considéré comme sociologue. Certains candidats ont même inventé des noms de sociologues !

Enfin, les réponses sur les branches de la protection sociale ont souvent été imprécises. Toutefois, de bons exemples de prestations ont été donnés par la plupart des candidats. Le jury regrette que pour certains candidats la protection sociale ne se définisse que par le remboursement des dépenses d'assurance maladie. Il souhaite rappeler que la protection sociale englobe plusieurs branches relatives aux différents risques comme la santé, la famille, la vieillesse, le logement, ou le chômage. Les pensions de retraite représentent 40 % des prestations.

2.2.2) La partie « commentaires de tableaux »

La partie « commentaires de tableaux » était composée de deux questions (notées sur 3 points chacune) sur deux thèmes différents : les déterminants de la catégorie socio-professionnelle et le chômage partiel en France. Le premier exercice était plutôt classique, l'exercice sur le chômage partiel portait sur un thème d'actualité récente au moment de l'épreuve. Dans l'ensemble, ces exercices ont été moyennement réussis.

D'une manière générale, le jury attendait du candidat dans cette partie une connaissance des concepts, une analyse et un commentaire sur les sujets proposés. Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- lire et interpréter correctement chaque tableau et graphique ;
- les analyser conjointement, en faire une synthèse (pour le second thème) et en tirer des conclusions ;
- mobiliser ses connaissances propres et les articuler avec ses conclusions sur l'étude des documents.

Trop souvent, des candidats **énumèrent et commentent tous les chiffres disponibles** dans les tableaux, ce qui n'est pas le but de l'exercice. Le jury a été aussi surpris, à l'inverse, de lire quelques réponses sans



aucun chiffre cité, ce qui est problématique pour de futurs statisticiens. **Le jury attendait des candidats qu'ils extraient les idées principales** répondant aux questions posées, en les illustrant par les **chiffres les plus significatifs**. Un langage précis et adapté doit être employé pour la description des courbes et des tableaux. À titre d'exemple, le verbe « évoluer », très souvent employé, n'indique pas si on commente une hausse ou une baisse.

Certains candidats décrivent de façon trop détaillée les tableaux à analyser. Une description de tableau est appréciée par le jury à condition d'être concise. Elle ne devrait pas dépasser deux lignes.

La partie sur les déterminants de la catégorie socio-professionnelle, dont le thème était pourtant assez accessible, a condensé les deux écueils mentionnés au-dessus. L'annexe 2 sur la répartition de la population active selon le diplôme et la CSP a été la plus difficile à résumer. Il s'agissait en effet d'analyser le tableau en coupe et en évolution entre 1900 et 2014 en liant les deux analyses. La plupart des candidats ont soit énuméré des chiffres sans en dégager les informations principales, soit donné leur point de vue sans l'étayer d'exemples chiffrés. Néanmoins, le jury note que la notion de déclassement social a été relativement bien maîtrisée tout comme la dernière question sur les facteurs socio-économiques pouvant expliquer les inégalités économiques au sein d'une même CSP.

L'exercice sur le chômage partiel en France était également abordable du fait de son actualité. Il a été traité de façon plutôt confuse : le principe général et le contexte étaient bien connus des candidats mais les mécanismes ont été rapportés de façon trop approximative. La définition du chômage partiel a souvent manqué de précision. Pourtant cette mesure a été largement commentée en 2020. Il s'agit d'un dispositif permettant aux entreprises faisant face à des difficultés économiques temporaires de réduire l'activité de leurs employés sans rompre leur contrat de travail, les salariés placés en activité partielle recevant une indemnité à hauteur de 70 % de leur salaire brut (soit environ 84 % de leur salaire net) payée par la collectivité (État et Unedic).

Les commentaires des tableaux des annexes 3, 4, 5 ont été relativement bien réussis en particulier sur le profil des entreprises ayant eu recours au chômage partiel. Le jury note toutefois que certains candidats, comme pour l'exercice précédent, ont parfois énuméré des chiffres sans en dégager les informations principales. La capacité de synthèse est une compétence essentielle pour un contrôleur de l'Insee qui sera amené à manipuler de multiples informations chiffrées issues de différentes sources. Le jury conseille aux candidats de s'entraîner à développer cette aptitude qui est particulièrement recherchée dans ces exercices. Le jury insiste sur la nécessité d'être particulièrement attentif aux unités de mesure des données.

Enfin, la dernière question qui portait sur une mesure de politique économique hors activité partielle pour relancer l'activité économique a été assez bien réussie. Les candidats ont souvent cité de bons exemples de politiques économiques (comme le prêt garanti aux entreprises ou le fond de soutien). Néanmoins, la partie sur l'explication des effets de ces politiques a été moins bien maîtrisée et explicitée. Il est attendu ici d'explicitier à la fois l'impact positif et négatif sur l'activité économique : en points positifs, on pouvait citer le maintien ou la sauvegarde des outils de production qui permettront à terme de relancer l'offre et la demande via la consommation des ménages et ainsi la croissance de l'activité économique. Les exemples de politique économique peuvent également être nuancés par leurs effets négatifs sur les finances publiques, comme une hausse massive du déficit et de la dette publics.

2.2.3) La partie « dissertation »

La dernière question, sur 9 points, était constituée d'une dissertation, sans document, dont le sujet était « Quels sont les effets des conflits sociaux sur le changement social ? ».

Cette année encore, le jury avait choisi un sujet classique en matière de sociologie. Il attendait des candidats que ceux-ci mobilisent leurs connaissances théoriques et fassent appel à des exemples historiques ou d'actualité pour illustrer leurs propos.

La démonstration doit être organisée suivant un plan qui permet au candidat de dérouler son argumentation de façon logique et synthétique. Le jury n'attend pas un plan en particulier, mais souhaite voir le sujet traité dans son intégralité en s'appuyant sur une argumentation illustrée par des exemples précis et développés jusqu'au bout.

Si le jury a trouvé de bonnes dissertations, il déplore aussi le très faible niveau de beaucoup de copies.

Le jury salue l'effort d'une majorité des candidats pour fournir au moins formellement les éléments



fondamentaux d'une dissertation, à savoir : une introduction ; un développement en plusieurs parties ; une conclusion. Quelques candidats remettent encore des copies incomplètes, avec absence d'une partie attendue ou de la conclusion.

D'un point de vue formel, la dissertation ne doit pas comporter de titre de partie, chacune devant être séparée par un saut de ligne. Visuellement, le candidat doit faire apparaître les sous-parties par des paragraphes. Enfin, la présence de transition entre les deux ou trois parties principales facilite l'enchaînement logique et explicite la réflexion du candidat.

Encore trop peu de candidats définissent tous les termes du sujet dans leur introduction (cette année conflit social et changement social), encore moins essayent de faire le lien entre les termes pour trouver une problématique. Le jury pénalise systématiquement ces manques.

Le jury rappelle également qu'une bonne argumentation comprend à la fois l'énonciation d'une idée et son illustration par un exemple. Là encore, peu de candidats éclairent leur propos par des exemples concrets. Les références théoriques sont valorisées quand elles sont citées à bon escient. Trop rares sont les candidats qui parviennent à faire le lien entre leurs connaissances théoriques en sciences économiques et sociales et le sujet.

La majorité des copies, dotées d'un faible bagage théorique et sans un réel approfondissement du sujet, ne reposaient que sur des notions liées à l'actualité, voire superficielles et trop peu étayées par des exemples précis et complets. Le sujet se prêtait pourtant bien à des exemples historiques : Révolution Française ; les grèves de mai 1936 ; les événements de mai 1968, etc.

Quelques candidats ont essayé de faire le lien (notamment entre changement social et les déterminants de la CSP) entre des parties précédentes de l'épreuve et la dissertation. Il est rappelé que la dissertation est totalement indépendante des autres parties et que celles-ci sont également indépendantes entre elles.

Enfin, beaucoup de candidats se sont limités à des descriptions des conflits sociaux sans réellement interroger leur portée sur le changement social.

Les éléments de corrigé, non développés, ainsi que le plan, le nombre de parties et leurs articulations ci-dessous sont fournis à titre indicatif.

En introduction, définir les notions de conflits sociaux et le changement social. Les conflits sociaux peuvent être définis comme une manifestation d'un antagonisme entre deux acteurs collectifs ayant des intérêts réellement ou symboliquement différents, dans le but de modifier le rapport de force entre les parties. Le changement social est une modification durable de l'organisation sociale et de la culture d'une société.

Dans un premier temps, présenter en quoi les conflits sociaux peuvent être vecteurs de changement social :

- Les conflits de classe peuvent aboutir à des changements d'ordre social vers davantage de cohésion sociale : le conflit social entre les différentes classes sociales amène des modifications des modes de production. Selon Karl Marx, la société passe par différentes étapes de l'esclavagisme au capitalisme pour terminer par le communisme avec une société pérenne sans classe sociale. Depuis le 18^{ème} siècle, l'essentiel des conflits sociaux s'est porté sur les conflits sur le thème du travail avec des revendications « matérielles » (1936 avec le Front populaire) avec résurgence en lien avec la crise économique (Gilets Jaunes)
- Puis ont émergé des conflits « post matérialistes » : les conflits, en permettant une interaction entre agents, peuvent contribuer à l'évolution de la société (Weber, Simmel) via des agents de socialisation comme l'école, le travail ou la famille. Le conflit assure la cohésion du groupe et organise le changement social en assurant un nouvel équilibre post-conflit (ex : Mai 1968, 1975 Loi Veil pour la dépénalisation de l'avortement, etc.)
- Enfin, d'autres mobilisations ont fait entrer dans le débat public des nouveaux sujets comme l'environnement (ZAD de Notre-Dame-des-Landes) ou le sujet de l'intégration et de la discrimination (Black lives matters).

Transition possible : même si les conflits sociaux ont pu et continuent à contribuer au changement social, ils peuvent être aussi sources de résistance.



Dans un deuxième temps, on pouvait mettre en avant les résistances au changement social à cause des conflits sociaux

- Les conflits sociaux peuvent être en posture « défensive » plutôt qu'« offensive », pour s'opposer à un changement social porteur de valeurs « nouvelles » (ex : mariage pour tous) ;
- ou contre une mesure de politique économique, avec une vision parfois restreinte et non globale du sujet (ex : bonnets rouges contre l'instauration d'une taxe poids lourds) ;
- les conflits peuvent être le signe de désordre/dysfonctionnement de la société selon Durkheim : signe d'anomie, d'absence de règles sociales néfaste pour la société.

En conclusion : résumé des 2 parties et une ouverture (éventuellement renouveau des conflits sociaux, éparpillement des luttes, essouffement...).

Sur le barème

Les questions de cours (définitions) sont notées sur 5 points.

Les questions de commentaire de documents sont notées sur 6 points (3 points pour chacune des questions 2 et 3).

La dissertation (question 4) est notée sur 9 points.

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 7,63 et 64 candidats ont eu une note éliminatoire, inférieure à 5,00, soit 24,3 % des présents. Hors notes inférieures à 5,00, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9,02.

I – 2.3 Épreuve de mathématiques et statistiques (durée 3 heures – coefficient 4)

Cette épreuve se décomposait en cinq exercices indépendants.

Nous rappelons aux candidats que la meilleure manière de s'entraîner à l'épreuve de mathématiques est de traiter les sujets d'annales et de réviser à partir du programme de l'épreuve.

Le sujet de 2021 comportait :

- un questionnaire à choix multiples (QCM) orienté « suite et probabilité » ;
- un exercice d'analyse faisant intervenir la fonction exponentielle ;
- un exercice portant sur la résolution d'un système à 3 équations 3 inconnues et sur le calcul d'équations de droites (2 parties indépendantes) ;
- un exercice d'analyse sur l'application d'un corollaire de l'inégalité des accroissements finis ;
- un dernier exercice de statistiques avec nuage de points et ajustement affine.

Les exercices pouvaient être traités par le candidat dans l'ordre de son choix. Le numéro de la question traitée doit bien être précisé. Dans le cas contraire, la réponse n'est pas lue et ne rapporte donc pas de points.

Rappelons qu'une copie propre fait toujours un meilleur effet, tout comme la numérotation correcte des exercices et la mise en valeur des résultats. Les représentations graphiques demandées sont à effectuer au crayon sur papier millimétré. Le jury est très attentif à la mise en forme des figures/graphiques (choix de l'échelle, titre, noms des axes, etc.).

Sur cette épreuve qui ne faisait pas appel à des notions plus complexes que celles des années précédentes, une justification précise des réponses (hormis lorsqu'elle n'était pas demandée comme dans le QCM) était attendue. Les étapes de calcul et de raisonnement sont demandées, d'autant plus sur les exercices d'analyse (dérivée, limites par exemple) où l'usage de la calculatrice peut suffire pour répondre.

Le premier exercice (QCM) comportait 8 questions.

Il est rappelé aux candidats qu'une réponse fautive fait perdre des points, tandis qu'une absence de réponse n'est pas pénalisée par un retrait de points. Aussi, en cas de doute sur une réponse, un arbitrage doit être fait par le candidat. Le jury demande également aux candidats d'indiquer le plus lisiblement possible leur réponse (par exemple par une lettre capitale) : dans un QCM, une seule lettre illisible peut être pénalisante. Très peu de candidats ont trouvé la bonne réponse aux 8 questions.



Quatre questions portaient sur les suites arithmétiques et géométriques. Une bonne connaissance des définitions (somme, terme, etc.) était nécessaire pour répondre. Les autres questions portaient sur des probabilités avec une même expérience que l'on faisait avec ou sans remise. Très peu de candidats ont bien répondu.

Le deuxième exercice, d'analyse, consistait en l'étude d'une fonction contenant une fonction exponentielle. Pour les questions relatives à la détermination du domaine de définition et des limites le jury attend une justification détaillée des résultats. Un résultat, même juste, sans aucune justification ne rapporte pas de point. L'étude des variations d'une fonction doit se faire en plusieurs étapes. Un tableau de variations sans aucune justification n'est pas une réponse attendue. Les candidats doivent, dans ce type de question, calculer la dérivée, étudier le signe de cette dernière puis dresser le tableau de variation au regard des résultats précédents.

La question 6 pouvait se traiter indépendamment, le jury regrette que des candidats renoncent trop vite et n'essaient pas d'aller chercher des points dans des questions faciles au milieu des exercices. La question 8 a été très peu traitée. Il s'agissait de calculer la dérivée pour montrer que la fonction proposée était bien une primitive.

Le troisième exercice consistait à d'abord « poser le problème », c'est-à-dire trouver un système d'équations répondant à la problématique, puis à le résoudre.

Le jury conseille de prendre le temps de la réflexion, de bien définir les inconnues, en l'occurrence ici des couples de matières scolaires. Le candidat est ensuite en mesure, dans un second temps d'établir le système d'équations. Trop de candidats proposent un système d'équations sans aucune explication, or le jury attache de l'importance à cette première étape de compréhension de la problématique. Elle ne doit pas être négligée. La résolution du système d'équation n'intervient qu'en aval de ce premier travail.

Le quatrième exercice portait sur l'application d'un des corollaires de l'inégalité des accroissements finis. Il n'était pas nécessaire de connaître ce corollaire pour bien réussir cet exercice. Très peu de candidats s'y sont essayés, alors que les questions aidaient à le faire pas à pas. Il suffisait d'appliquer le corollaire aux intervalles donnés. Cet exercice faisait appel à la lecture d'une définition mathématique et à son application sur des données.

Le cinquième et dernier exercice, portait sur un sujet de statistiques classique. Sur les six questions qu'il comportait, quatre d'entre elles étaient indépendantes, ce qui permettait aux candidats d'obtenir des points sans maîtriser tous les sujets. Les candidats doivent être vigilants sur le format des résultats produits. Il était demandé, dans cet exercice, des résultats arrondis à une décimale. Les candidats sont pénalisés quand ils ne respectent pas cette consigne.

Pour la construction du nuage de points, le jury attend un graphique clair, propre et lisible. L'échelle, si elle figure dans l'énoncé comme c'était le cas dans cet exercice, doit être respectée. Le passage en logarithme est un classique, le tableau demandé doit reprendre les chiffres de l'énoncé ainsi que la nouvelle ligne qui présente les résultats après passage au logarithme. Savoir déterminer une droite d'ajustement affine est une notion de base en statistiques qu'il est nécessaire, pour les candidats, d'avoir assimilé.

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 6,16 et 128 candidats ont eu une note éliminatoire, inférieure à 5,00, soit 45,1 % des présents. Hors notes inférieures à 5,00, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9,35.



I – 3. ÉPREUVES D'ADMISSION

I – 3-1 Épreuve orale d'exposé (préparation 40 min, durée 40 min – coefficient 6)

Cette épreuve consiste en une conversation avec le jury à partir d'un texte extrait de la presse.
La grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve est la suivante :

Grille d'évaluation utilisée pour le concours externe 2021

1. Qualité de l'exposé

Gestion du temps

Qualité de forme de l'exposé (introduction, plan, conclusion)

Qualité de fond de l'exposé

2. Réponses aux questions

Compréhension des questions

Qualité de la réponse

Argumentation des réponses

3. Motivation-implication

Connaissance de l'Insee, du Système Statistique Public (SSP) et du service public en général

Volonté d'implication et intérêt pour les travaux de l'Insee

Capacité à s'intégrer dans un collectif de travail

4. Aptitude relationnelle pendant l'épreuve

Rappel du principe de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux étapes :

- un exposé de dix minutes d'un texte, portant sur un sujet d'ordre général, attribué au candidat ;
- une conversation de trente minutes avec le jury, basée sur des échanges sur le texte puis sur des sujets connexes en lien avec les sciences économiques et sociales, l'actualité et la culture générale et, enfin, d'échanges sur la motivation du candidat, sa connaissance de l'Insee et sa capacité à travailler à l'Insee.

Les téléphones portables ne sont utilisables d'aucune manière, une pendule est disponible face aux candidats dans la salle d'interrogation pour les aider à respecter le temps imparti à l'exposé.

// L'exposé : 10 minutes

Après avoir préparé le texte pendant 40 minutes, le candidat en fait **une présentation synthétique**. Cet exercice consiste à **dégager les idées essentielles d'un texte afin de les porter à la connaissance d'auditeurs**.

Le candidat doit d'abord annoncer le titre du texte et en citer la source (auteur, date, origine du document).

Ensuite, il doit organiser les idées du texte selon un **plan logique** (introduction, problématique, annonce du plan, développement, conclusion avec ouverture) et les présenter oralement à un public qui serait censé ne pas connaître le texte (ce qui n'est pas le cas en réalité). Le plan proposé par le candidat peut tout à fait être différent de celui de l'auteur. Les annonces de plan sont souvent confuses et/ou pas respectées dans la suite de l'exposé. Le jury ne doit pas pendant le déroulé de l'exposé se demander sans cesse dans quelle partie du plan il se trouve. Quelques candidats n'annoncent pas du tout de plan, ce qui est pénalisé.



Le jury apprécie, le cas échéant, que le candidat intègre pleinement le paratexte (encadré, image, graphique...) dans le commentaire si les éléments qui le composent apportent des informations supplémentaires pertinentes.

Il **convient de ne pas paraphraser le texte, ni d'apporter des commentaires personnels** en cours d'exposé, même s'il n'est pas interdit d'apporter quelques connaissances extérieures qui peuvent éclairer le texte. Il est donc tout à fait inutile de lire des extraits du texte pendant la présentation. Cet exercice s'apparente plus à celui de rédaction d'un résumé qu'à une dissertation composée à partir de la thématique d'un texte.

Le candidat peut se servir de notes, en conservant le document étudié sous les yeux. Pendant la préparation, il peut écrire sur le texte, même si ce dernier sera rendu au jury à la fin de l'épreuve.

Le candidat doit **rester neutre** et respecter le point de vue de l'auteur dont les idées doivent être transmises fidèlement.

Dans cet exercice, le jury évalue l'aptitude du candidat à comprendre un texte (même lorsque le thème traité par l'article est peu familier), à en restituer la substance avec intelligence, clarté et neutralité. Uniquement en conclusion de son exposé, le jury apprécie que le candidat donne son opinion personnelle sur le contenu du texte et sur les idées exprimées par l'auteur, ce que tous les candidats n'osent pas faire. L'ouverture peut aussi permettre d'élargir le sujet et de prendre du recul sur le texte.

Respecter le temps : l'exposé doit se faire en 10 minutes. Si un écart maximal de plus ou moins 30 secondes par rapport au temps imparti est toléré, le jury invite les candidats à faire de cette durée un objectif. Lorsque le jury considère que la durée de l'exposé est trop longue, il peut le signaler au candidat qui doit alors conclure rapidement. À 12 minutes, le candidat est interrompu d'office afin de ne pas empiéter sur la seconde partie de l'épreuve.

Cette année encore, plusieurs candidats ont fait un exposé de moins de 8 minutes. Les exposés supérieurs à 12 minutes ont été plus rares. Dans un cas comme dans l'autre, ceux qui n'ont pas respecté le temps ont été pénalisés. Le jury a été surpris que certains candidats « jouent la montre » longuement, parfois à plusieurs reprises, par des très longs silences en regardant la pendule avant de conclure en croyant se conformer au respect de la durée par cet artifice. Ils sont sanctionnés. De même, répéter plusieurs fois un passage de son exposé pour gagner du temps ne répond pas aux attentes du jury. La durée attendue est une durée d'expression réelle où les silences (ou respirations) dans l'expression, sans excès, sont bien évidemment permis.

III/ Conversation avec les examinateurs : 30 minutes

La conversation avec le jury se compose de deux parties :

- la première partie est composée de questions sur le texte, puis sur des sujets plus généraux y compris de culture générale ;
- la seconde partie porte sur la motivation et l'aptitude du candidat à intégrer l'Institut en tant que contrôleur.

Première partie

Le jury s'appuie sur le texte et rebondit sur ce qu'a exposé le candidat. Il peut désirer un éclaircissement sur une expression employée, une référence, par exemple. Si le candidat ne l'a pas fait en conclusion de l'exposé, le jury peut lui demander son avis sur les idées de l'auteur afin de mesurer son esprit critique. Le jury peut décider d'élargir l'échange à d'autres thèmes connexes au sujet du texte au fur et à mesure de l'entretien.

Le but est d'évaluer non pas tant les connaissances approfondies sur un sujet que la capacité du candidat à avoir des notions dans certains domaines de culture générale : économie, faits de société, actualité économique et sociale du moment. Les capacités d'analyse, de raisonnement, de déduction et de bon sens du candidat sont évaluées ainsi que son niveau de curiosité, son intérêt pour le monde qui l'entoure et sa capacité à élaborer une argumentation. Des candidats hésitent à prendre position, de peur d'être évalués sur leurs idées personnelles, et à l'inverse, certains ont tendance à avoir des avis dénués de nuances. Si chaque opinion peut être acceptable, le jury invite aussi le candidat à envisager le contraire. À titre d'exemple, chacun peut avoir son opinion sur le Smic, être capable d'en exposer des arguments pour, mais doit aussi connaître des arguments en sa défaveur. Le jury rappelle qu'il ne juge pas l'opinion des candidats mais leur capacité à construire une argumentation étayée sur les questions proposées et à prendre du recul sur les sujets.



Certains candidats s'éloignent de la notion de « conversation » et ne donnent que des réponses laconiques aux questions posées. Le jury est amené à sanctionner ce type d'attitude. D'autres ont parfois tendance à vouloir montrer leurs connaissances mais celles-ci peuvent être hors contexte voire erronées.

Deuxième partie

Le fait même que le candidat passe ce concours laisse entendre qu'il désire travailler à l'Insee. Le jury va donc mesurer sa motivation à intégrer la fonction publique et particulièrement une administration spécialisée dans les domaines statistiques et socio-économiques. Il est donc essentiel que les postulants se soient informés sur les missions de l'Insee, son organisation, son positionnement dans l'administration et dans le service statistique public ainsi que son rôle dans la société. Le site Internet de l'Insee contient suffisamment d'informations pour éclairer le candidat. La connaissance du contenu de la brochure d'information du concours est un minimum. Les membres du jury souhaitent aussi rencontrer chez les candidats une marque d'intérêt pour les métiers de contrôleur. En effet, ce concours recrute des contrôleurs qui vont être amenés à travailler et évoluer à l'Insee pendant des dizaines d'années, le jury s'attend à ce que les candidats sachent où ils postulent.

Enfin, il est rappelé aux candidats qu'une certaine connaissance du statut de fonctionnaire est appréciée chez de futurs agents de la fonction publique.

Comportement du candidat

Le jury rappelle que lors de cette conversation, le candidat est également évalué sur son comportement, à savoir : son implication lors de l'entretien, sa politesse, sa façon de se présenter et de s'adresser aux membres du jury, sa réactivité qui n'exclut pas un temps de réflexion. Une attitude désinvolte ou un langage relâché le desservent fortement. De même, le jury apprécie que le candidat réponde qu'il ne sait pas, plutôt qu'essayer de noyer l'absence de connaissance sous un flot d'explications qui seraient à côté de la réponse. Par ailleurs, certains candidats adoptent trop souvent un ton monocorde qui rend difficile un échange vivant. Le jury peut être amené à couper la parole au candidat : dans la plupart des cas, il s'agit de pouvoir poser plus de questions et ainsi donner au candidat la possibilité d'être évalué sur l'ensemble des critères de notation. Si les coupures deviennent fréquentes, c'est que le jury considère que le candidat est trop bavard et n'apporte pas d'élément de réponse satisfaisant aux questions. Enfin, l'Insee entend recruter des fonctionnaires sérieux et fiables. La précision et la rigueur sont attendues chez un candidat qui postule à un emploi de fonctionnaire dans la statistique publique.

Le jury de 2021 s'étonne de nouveau du décalage qui existe parfois entre le niveau de certains candidats lors de l'épreuve et les diplômes annoncés, bien supérieurs au baccalauréat. Il rappelle qu'il n'est pas là pour piéger le candidat mais pour lui permettre de montrer l'étendue de ses connaissances et ses capacités de raisonnement. Certains candidats se piègent tous seuls en abordant d'eux-mêmes des sujets sur lesquels ils n'ont aucune connaissance. Toutes les tentatives d'ouverture du candidat sont les bienvenues et peuvent le mettre en valeur, mais peuvent conduire en contrepartie à des questions plus approfondies de la part du jury.

Dans la deuxième partie de l'épreuve, le jury est perplexe quant à la motivation d'un certain nombre de candidats. Il a constaté avec regret, et plus que par le passé, qu'un certain nombre de candidats n'avaient pas approfondi leurs connaissances de l'Insee. Il est dommage que suite à un entretien qui s'est bien passé, la partie concernant la connaissance de l'Insee et du métier de contrôleur fasse l'objet de lacunes, souvent importantes cette année, qui obligent à pénaliser le candidat et induise une note moyenne au lieu d'une bonne note.

D'autres candidats pensent qu'il suffit de connaître par cœur les informations disponibles (missions de l'Insee, liste de travaux...) sur le site de l'Insee pour convaincre le jury. Celui-ci tient à rappeler que la capacité à prendre du recul par rapport aux informations lues est également nécessaire pour prétendre à un emploi dans la statistique publique.

Le jury ne demande pas explicitement aux candidats leur formation et leur parcours professionnel mais certains candidats les mettent en évidence afin de valoriser leur motivation à passer ce concours. Ces éléments ne constituent jamais des critères de sélection, mais peuvent permettre au candidat de mettre en valeur ses compétences professionnelles. Le jury souhaite alors que le candidat soit sincère, sans chercher à instrumentaliser ces informations pour gagner son indulgence ou sa compassion.

La moyenne des notes de l'oral pour les candidats présents est de 11,24 et 8 candidats ont été éliminés (note inférieure à 5,00).



I – 3.2 Épreuves écrites facultatives

Les épreuves écrites facultatives de mathématiques et de langue ont été passées à la suite des épreuves d'admissibilité. Seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées.

I – 3.2.1 Épreuve facultative de mathématiques (durée 1h30 – coefficient 1)

Parmi les 98 candidats admissibles, 65 candidats ont passé cette épreuve. Ils ont obtenu une note moyenne de 12,21 et 44 candidats ont eu une note supérieure à 10,00. Cela leur a permis de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission.

I – 3.2.2 Épreuve facultative de langues

Parmi les 98 candidats admissibles, 68 candidats ont passé l'épreuve facultative de langue, 62 en anglais, 5 en espagnol et 1 en allemand. Ils ont obtenu une note moyenne de 11,04 et 52 ont eu une note supérieure à 10,00. Cela leur a permis de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission.



II – CONCOURS INTERNE NORMAL

II – 1. DÉROULEMENT DU CONCOURS

Cette année, 15 places étaient proposées au concours (24 l'an dernier et 14 en 2019).

160 candidats se sont inscrits en 2021 (soit une quasi-stabilité par rapport à l'an dernière où ils étaient 157).

110 candidats se sont présentés pour participer aux épreuves écrites et 109 ont effectivement participé aux trois épreuves.

Le taux d'admission de 13,6 % est proche de celui de 2019 (13,2 %).

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert d'anonymat.

L'épreuve de résumé a été corrigée en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre. Pour les deux autres épreuves, il n'y a pas de double correction. L'application de barèmes précis et la double correction de copies tests ont permis de garantir l'homogénéité des notes.

Les épreuves écrites, obligatoires et l'épreuve facultative de langue, ont eu lieu les 2 et 3 décembre 2020. Pour l'épreuve de langue, seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées.

41 candidats ont été déclarés admissibles. Leur moyenne aux épreuves écrites obligatoires était de 12,97.

Les épreuves orales ont eu lieu entre le 8 et le 11 juin 2021.

35 candidats sur les 41 admissibles se sont présentés à l'épreuve orale. La moyenne obtenue à l'oral par les candidats admissibles est de 12,55.

Le jury a retenu 15 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 3 candidats.

Au final, la moyenne des 15 candidats admis est de 14,29.

Le dernier candidat admis a obtenu la note moyenne de 13,05 sur l'ensemble des épreuves.

II – 2. ÉPREUVES ÉCRITES

II – 2.1 Épreuve de résumé d'un texte (durée 3 heures – coefficient 4)

Principe de l'épreuve

L'épreuve consiste, à travers trois grands exercices, à miniaturiser le texte proposé (résumé de texte), à s'approprier le contenu du texte proposé (question 1) et à livrer ses propres réflexions sur le sujet (question 2).

Le texte ayant servi de base pour le sujet de cette session s'intitule " Climat : faut-il taxer ou boycotter l'avion ? ", d'Annabelle Laurent, du 14 avril 2019, publié sur le site Usbek & Rica.

Le texte traite de la pollution du transport aérien. Il souligne que celui-ci, relativement peu taxé et peu contraint, est toujours en croissance¹, même s'il impacte fortement l'environnement selon ses détracteurs. Il présente par ailleurs des solutions pour limiter les émissions de carbone du transport aérien. Il souligne également l'importance de l'avion dans le tourisme et précise que la réduction des impacts du transport aérien ne pourra se faire sans envisager de revoir la définition du tourisme

1 Texte rédigé avant la pandémie et ses conséquences économiques et sociales



Le résumé

En ce qui concerne les recommandations générales, le jury souligne particulièrement le fait que pour le résumé, le candidat :

- doit respecter l'ordonnancement voulu par l'auteur ;
- ne doit pas dénaturer ses propos en les transcrivant ;
- ne doit pas ajouter des opinions personnelles ;
- **doit respecter le nombre de mots (plus ou moins 10 %) imposé pour cet exercice.**

Rappelons qu'un résumé est la miniaturisation d'un texte, l'image du bonsaï illustre bien ce à quoi il faut parvenir. Dans la restitution du texte, il faut conserver l'ordonnancement des idées principales de l'auteur et le squelette du texte. Le candidat ne doit pas exprimer sa propre opinion dans cet exercice. En revanche, la question 2 lui permet de le faire.

L'épreuve de résumé permet d'évaluer la capacité d'un candidat à comprendre ce qu'il lit et à le reformuler sans erreur ni interprétation personnelle.

L'exercice du résumé est délicat et requiert une technique particulière. Le candidat doit faire preuve d'une capacité à comprendre les idées principales du texte et à les retranscrire, sans se contenter – surtout – d'une copie mot pour mot. Un candidat qui reprend des phrases du texte, en partie ou en totalité, est évidemment sanctionné.

Certaines copies ressemblent à un assemblage de phrases du texte sélectionnées, ce qui les transforme en une longue paraphrase. Cela montre également une difficulté à maîtriser la technique du résumé.

D'autres copies sont bien trop déséquilibrées avec trop d'importance accordée à l'introduction et à la première partie du texte au détriment de la suite, qui comporte alors des lacunes, des erreurs, des imprécisions et des confusions. Cela dénote une difficulté à gérer le temps et la limite du nombre de mots imposée.

Le candidat doit s'abstenir de rédiger un commentaire ou de débiter par une tournure comme « L'auteur affirme / L'auteur dit que... ».

Parfois les idées du texte sont retranscrites de façon anachronique, or, le résumé est bien une miniaturisation qui nécessite de respecter la chronologie du texte initial.

Le résumé impose un calibrage du nombre de mots (avec une marge de tolérance) et le jury est particulièrement attentif au respect de cette consigne. Il est demandé aux candidats de compter et d'inscrire sur leur copie le nombre de mots utilisés. Cette consigne est généralement respectée. Les copies ne mentionnant pas le nombre de mots sont pénalisées.

Le jury tient à préciser qu'il vérifie la longueur du résumé. Par conséquent, il n'est pas dupe et déplore l'existence de copies pour lesquelles le nombre de mots annoncé est erroné, voire démesurément faux, trahissant un manque de sérieux ou un manque de temps eu égard au comptage des mots, ou une intention de tromper le jury, ce qui est toujours sanctionné.

La question 1

L'épreuve consiste à repérer dans le corps du texte les éléments de réponse à une question simple. Le candidat doit alors les restituer sans ajout d'idée personnelle, en restant fidèle au texte. Cette épreuve ne comporte pas de piège particulier.

Les candidats ont en majorité correctement répondu à cette question. Cette réponse est la seule qui n'est pas sanctionnée si le candidat recopie le passage du texte correspondant. Les copies des candidats qui ont livré une analyse ou une réflexion personnelle ont été sanctionnées. En effet, ce n'est pas l'objet de cette première question, l'argumentation étant attendue dans la deuxième question.

Le jury invite les candidats, pour cette question, à lire attentivement l'énoncé, l'élément essentiel de l'exercice est de bien repérer, et comprendre, la partie à retranscrire.



La question 2 – la dissertation

L'épreuve consiste à évaluer la capacité du candidat à élaborer une réflexion structurée et à donner son avis.

Il s'agit bien d'une dissertation, qui nécessite une rédaction construite et argumentée. Les correcteurs ont effectivement pu, dans l'essentiel des copies, identifier cette structuration (introduction / développement généralement en deux parties / conclusion). Il est rappelé qu'un plan est attendu et que son annonce fait partie intégrante de l'introduction. L'absence de plan est sanctionnée.

Lorsqu'un candidat n'a pas pu traiter intégralement l'exercice, le jury apprécie qu'il fasse l'effort de rédiger au moins l'introduction et la conclusion et d'insérer un plan détaillé.

Il est recommandé aux candidats de rester neutres dans leur propos, en proscrivant notamment le « je ».

Dans quelques copies, la dissertation est présentée sous la forme d'une note de synthèse où le candidat a numéroté et donné un titre à chaque partie et sous-partie de son propos. Or, c'est bien une dissertation, en format réduit, mobilisant un effort de rédaction (notamment dans l'enchaînement des idées) qui est demandée.

Le jury a largement apprécié les illustrations personnelles utilisées par les candidats quand elles venaient argumenter et étayer leurs propos.

Le style

Comme chaque année, de grandes lacunes grammaticales et lexicales sont à déplorer. Le jury rappelle que l'on écrit pour être lu et qu'une rédaction simple et concise, avec l'utilisation d'un vocabulaire adapté reste la meilleure stratégie. Les candidats doivent être vigilants sur ce point. Certains candidats ont tendance à construire des phrases trop complexes, sans réelle ponctuation. Cela rend la lecture du correcteur difficile et laisse malheureusement une impression trop confuse et pénalisante.

Les correcteurs rappellent que le style est important. Le langage familier ou de style « parlé » sont prohibés dans cette épreuve et les candidats doivent montrer qu'ils maîtrisent différents niveaux de langage.

L'orthographe, la grammaire et le soin

Certaines copies sont émaillées de fautes élémentaires même sur des mots courants, y compris sur des mots repris du texte à résumer. Les accords de participe passé ou du pluriel, la conjugaison des verbes constituent la majorité des fautes relevées. De nombreux candidats ne maîtrisent pas non plus l'accentuation.

Les copies comportant un trop grand nombre de fautes sont sanctionnées. Il est à noter qu'à l'opposé se trouvent des copies sans aucune faute.

Les candidats sont encouragés à consacrer quelques minutes à la fin de l'épreuve pour une relecture finale de l'intégralité de leur copie.

Les copies sont globalement bien présentées, avec peu, voire pas, de ratures. Une pénalité est appliquée lorsque le manque de soin est manifeste. Le jury demande aux candidats de faire attention à la lisibilité de leur copie, notamment à l'écriture.

Sur le barème

La notation est présentée aux candidats sur le sujet et se décompose comme suit : 10 points pour le résumé, 2 points pour la première question et 8 points pour la seconde question (dissertation). Les candidats qui auraient consacré trop de temps à une partie (résumé ou dissertation) et rendent un devoir incomplet sont de fait pénalisés sur leur note finale.

Conclusion

Le résumé de texte est une épreuve difficile et les candidats sont vivement encouragés à s'entraîner pour acquérir la technique du résumé et être capables d'élaborer une argumentation structurée.



Il s'agit d'une épreuve qui mobilise des qualités recherchées chez un futur contrôleur de l'Insee : aptitude à comprendre une consigne et à apporter une réponse adaptée, capacité à s'exprimer correctement. Si la rigueur scientifique est nécessaire, elle ne peut être l'unique qualité d'un contrôleur.

Le jury rappelle aux candidats qu'il existe des techniques de résumé. En les maîtrisant, le candidat peut consacrer plus de temps à mieux comprendre le texte ou pour répondre à la question 2 (dissertation). La gestion du temps semble être difficile à respecter pour certains candidats.

De la même manière, la dissertation doit aussi se préparer (structuration des idées, élaboration du plan, recherche d'exemples pertinents et adaptés, rédaction de ce que l'on souhaite exprimer). Le jury conseille vivement aux candidats, lors de la préparation à ce concours, de lire régulièrement.

Au total, cette année encore, le niveau d'ensemble des copies se révèle moyen. Pourtant, cette épreuve est importante pour le recrutement des contrôleurs de l'Insee : les travaux effectués par ces agents requièrent des capacités à rédiger et à s'exprimer dans un français correct ainsi que des capacités à comprendre les consignes qui leur sont données.

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 9,54 et 9 candidats ont eu une note éliminatoire, inférieure à 5,00, soit 8,2 % des présents. Hors notes inférieures à 5,00, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 10,13

II – 2.2 Épreuve de statistiques (durée 3 heures – coefficient 4)

Cette épreuve était composée de 4 exercices indépendants.

Les consignes habituelles sont toujours d'actualité : lire attentivement les questions et l'ensemble des données, ainsi que les titres, sources et éventuelles notes de lecture des figures.

Beaucoup de candidats rendent des copies trop incomplètes et ne traitent pas, même partiellement, toutes les questions. Il est très fortement recommandé aux candidats d'utiliser l'ensemble du temps mis à leur disposition pour traiter un maximum de questions.

Il est rappelé que les résultats doivent être exprimés selon les consignes générales présentes sur la page de garde du sujet, sauf mention contraire signalée pour une question ou un exercice. Un manquement à ces consignes est systématiquement sanctionné. Pour les unités dans laquelle les réponses doivent être exprimées, sans indication particulière, il faut utiliser la même que celle des données de l'énoncé. Un résultat doit toujours comporter une unité. Les graphiques sont à réaliser sur du papier millimétré qui est à disposition dans les salles d'examen.

Les réponses aux questions doivent être rédigées.

- À titre d'exemple, tiré de l'**exercice 1**, à la question « Quel est le PIB de l'Italie », la réponse correcte n'est pas « 1 790 370 », sans autres précisions. Il s'agit de faire une phrase avec un sujet, un verbe, un complément et ne pas utiliser de style télégraphique.
- Les « + de 20 ans » sont à proscrire. On écrit « les plus de 20 ans ». La capacité des candidats à écrire dans un français correct fait partie de la réponse à la question.
- Lorsque la réponse est la résultante d'un calcul, celui-ci doit être justifié. Et le résultat n'est pas « environ x km² » (par exemple).

Les notions de part et de pourcentage sont assez souvent confondues, voire méconnues.

À titre d'exemples pour illustrer ce point :

- Dans l'**exercice 2**, le nombre de points de plus dans le budget consacré à un type de boisson (par exemple 2) ne veut pas dire que le ménage consacre 2 % de son budget à ce type de boisson. La note de lecture du tableau 3 explicitait exactement comment lire le tableau, il suffisait de la reprendre pour le commenter.
- Dans l'**exercice 3**, dans le tableau représentant la répartition des enfants par type de famille, 68 enfants vivent en famille « traditionnelle » avec leurs deux parents ne veut pas dire que la population comprend 100 enfants, comme indiqué par plusieurs candidats.

Peu de candidats maîtrisent les notions de base de lecture de tableau. Une note de lecture n'est pas un commentaire du tableau. Les réponses commentant le tableau ont été sanctionnées.



Il est rappelé aux candidats que la compréhension des concepts de base de la statistique descriptive est au cœur du programme de cette épreuve. Ce défaut de compréhension se retrouve dans les commentaires, avec de mauvaises interprétations de données.

Les questions nécessitant la rédaction de commentaires ne doivent pas être négligées. Les candidats doivent être capables d'identifier les éléments clés d'un tableau de données ou d'un graphique, le phénomène représenté et les principaux messages véhiculés.

Commenter des données, ce n'est pas décrire comment est construit un tableau (en ligne, telle variable, en colonne, telle autre), comme cela a été fait dans certaines copies. Au contraire, apporter des informations de contexte socio-économique pour expliquer des résultats est apprécié à condition de rester objectif, sans idée préconçue. L'**exercice 4**, sur le thème des supporters de football, est assez révélateur de ce point : il a donné lieu à des dérives dans les commentaires. Il n'était pas demandé un avis du candidat sur les différentes compétitions de football, ni sur le profil des joueurs, mais de commenter les données fournies dans l'énoncé.

La notion de titre informatif est très largement méconnue. Un titre informatif n'est pas un titre descriptif, il doit contenir une information, représentative, de la figure que l'on souhaite mettre en évidence.

Certaines questions font appel à des concepts basiques de démographie, d'économie (produit intérieur brut, type de famille, statut d'emploi). Même si un candidat ne les comprend pas bien, en étant attentif aux questions et aux figures auxquelles elles se rapportent, il peut répondre correctement.

La première partie de l'exercice 2 semble avoir dérouté des candidats. Il s'agissait, à partir de commentaires, de reconstituer le tableau de données. Les cases qui n'étaient pas directement commentées pouvaient toutes être retrouvées par calcul. Le tableau était à recopier dans son ensemble sur la copie. Comprendre les informations données dans le sujet et connaître les concepts de base de statistiques est essentiel.

Parfois les candidats n'accordent pas assez d'importance au soin de la copie et des graphiques en particulier. Certaines copies, peu nombreuses certes, sont presque illisibles, d'autres comprennent de nombreuses ratures, certains graphiques sont réalisés à main levée, etc. Les copies concernées ont été systématiquement sanctionnées par le jury.

Enfin, il est rappelé qu'il est obligatoire de justifier tous les résultats obtenus par un calcul. Beaucoup de candidats indiquent uniquement le résultat et ont, par conséquent, perdu de nombreux points uniquement par manque de justification de leurs calculs. Cependant, lorsque le raisonnement ou le calcul s'applique de manière identique sur plusieurs occurrences (par exemple dans un tableau), il est inutile de le répéter pour chaque occurrence : une explication unique, précisant où elle s'applique, suffit.

Enfin, point essentiel, beaucoup de candidats rendent des copies trop incomplètes. Il est très fortement recommandé aux candidats d'utiliser l'ensemble du temps mis à leur disposition pour traiter un maximum de questions.

Le jury souhaite rappeler, comme les années précédentes, qu'il est nécessaire de maîtriser les notions suivantes, cette liste n'étant pas exhaustive :

- notion de population statistique, de variable statistique, de caractère, de modalité ;
- calcul de pourcentages ;
- calcul d'indices ;
- notion de taux de variation, et les notions de variation absolue ou relative ;
- calcul de la moyenne arithmétique et géométrique ;
- calcul de la variance et de l'écart-type et leur interprétation ;
- plus généralement, définition des indicateurs statistiques de position et leur interprétation ;
- représentations graphiques statistiques usuelles ;
- résolution d'équations simples ;
- équation d'une droite dans le plan ;
- calcul algébrique de base (niveau collège).

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 8,51 et 21 candidats ont eu une note éliminatoire, inférieure à 5,00, soit 19,1 % des présents. Hors notes inférieures à 5,00, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9,83.



II – 2.3 Épreuve de rédaction administrative (durée 3 heures – coefficient 6)

L'épreuve de rédaction administrative consiste en une note de synthèse rédigée à partir d'un dossier constitué de diverses sources (publications de la statistique publique, articles de presse, rapports, textes de loi, pages de sites internet...).

Cette année, les candidats devaient décrire de manière structurée la situation de l'innovation en France et les facteurs qui la favorisent.

Si globalement l'exercice de la synthèse est compris, comme les années précédentes, le jury déplore le nombre de copies incomplètes ou avec des parties très déséquilibrées. Cette année marque une amélioration : moins de copies étaient incomplètes. Le jury note cependant que celles qui traitaient le sujet dans son ensemble étaient souvent trop courtes. Il est important que les candidats maîtrisent mieux la durée de l'épreuve pour pouvoir rendre des copies syntaxiquement correctes, structurées et achevées.

La situation de l'innovation en France a été globalement bien traitée même si les candidats ont parfois eu des difficultés à hiérarchiser les données chiffrées dans leur copie. Trop souvent, les candidats ne « posent » pas les données de cadrage, et entrent trop rapidement dans les détails. Cette précipitation les amène à oublier les données structurantes du sujet et à privilégier, à tort, des données plus secondaires. De même, il est important de définir les termes principaux du sujet. Ainsi, trop de copies parlent d'innovation sans en avoir défini les contours.

Le candidat doit se limiter aux seuls textes mis à sa disposition, ne pas extrapoler ou donner un avis personnel. En outre, pour ce sujet, de nombreux candidats ont confondus les notions de « facteurs » et celles de « moyens ».

Enfin, comme chaque année, le jury attire l'attention sur la nécessité de travailler la syntaxe, l'orthographe et la présentation générale : trop de copies ont encore des lacunes sur ces points. Il rappelle aussi qu'il n'est pas nécessaire de lister les documents soumis en début de copie, afin d'éviter de perdre du temps.

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 12,00 et aucun candidat n'a eu une note éliminatoire, inférieure à 5,00.



II – 3. ÉPREUVES D'ADMISSION

II – 3.1 Épreuve orale d'admission (durée 40 mn – coefficient 6)

L'oral du concours interne normal se déroule en deux parties. Pendant les dix premières minutes, le candidat présente son parcours professionnel à partir de son CV. Puis le jury interroge le candidat sur la carrière qu'il vient de présenter et élargit son interrogation sur sa connaissance générale de son environnement professionnel et de l'Insee.

La grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve est la suivante :

Grille d'évaluation utilisée pour le concours interne normal 2021

1. Qualité de l'exposé

Gestion du temps

Qualité de forme de l'exposé (introduction, plan, conclusion)

Qualité de fond de l'exposé

2. Réponses aux questions

Qualité de la réponse

Argumentation des réponses

3. Intégration en milieu professionnel

Initiative-autonomie en milieu professionnel

Ouverture d'esprit, esprit critique

Motivation-implication

Participation au travail collectif

4. Connaissance du contexte Insee

5. Projet professionnel

Première partie de l'épreuve : exposé sur le CV

Dans l'ensemble, les candidats ont rédigé convenablement leur CV. Une grande différence existe dans la forme des CV : certains ont 3 lignes par poste, d'autres sont très détaillés, jusqu'à 1 page par poste.

Rappelons très clairement que le jury n'évalue pas le CV en tant que tel mais se préoccupe de la capacité du candidat à exposer oralement un sujet présenté initialement par écrit. Autre précision d'importance : le CV n'est pas un descriptif de poste. En effet, il doit décrire une réalité (activités et travaux effectivement réalisés) et non une virtualité. Un CV mettant en lumière les compétences, les qualités et les savoir-faire, permet d'alimenter les échanges avec le candidat.

D'une manière générale, l'exercice de présentation orale est bien maîtrisé autant sur la forme (bonne oralité) que sur le fond (structuration des informations données). Il faut cependant souligner que, la durée du temps de présentation du CV (10 minutes) n'a pas toujours été respectée aussi bien pour les candidats agents de l'Insee que pour les candidats extérieurs à l'Institut. Le jury a apprécié que le candidat illustre par des exemples ou des résultats ce qui est mentionné dans son CV. Dans certains cas, l'exposé oral se limite à un déroulé du CV, sans plan ni structure et avec peu d'originalité.

Enfin on peut noter une très grande différence entre des candidats fonctionnant sans montre ni note, qui respectent la règle du temps imparti avec une grande qualité d'exposé et d'autres, avec notes et montre devant eux qui réussissent moins bien. La récitation « par cœur » est à proscrire : elle est dangereuse de par le risque soit de perdre le fil du discours (ce qui est souvent préjudiciable), soit d'une présentation manquant d'enthousiasme et de personnalité.



Deuxième partie de l'épreuve : questionnement sur le poste occupé, l'environnement professionnel et les motivations

Candidats de l'Institut

Les candidats sont interrogés sur leur carrière de niveau C. Ils maîtrisent assez bien les tâches qu'ils exercent, mais nombre d'entre eux n'ont pas assez de recul sur leurs travaux et missions ou la finalité de ce qu'ils font. Il est clair que l'environnement professionnel immédiat du candidat doit être bien connu et maîtrisé mais le jury attend que le candidat prenne un peu de hauteur et soit capable d'expliquer dans quel contexte plus global s'insère son travail. Certains candidats ne savent pas pourquoi ils réalisent les tâches qui leur sont confiées, et n'ont, par conséquent, aucun recul sur leurs missions. D'autres ont manifestement tendance à s'appropriier intégralement un travail auquel ils n'ont fait que participer ou même qu'ils n'ont pas du tout réalisé. Le jury les engage à éviter ce type d'attitude. Certains candidats affichent un manque de curiosité sur ce qui se passe en dehors de leur environnement immédiat et la culture Insee reste relativement moyenne pour certains d'entre eux. Les grands chantiers de l'Insee font pourtant partie de l'interrogation, surtout si le travail du candidat s'y prête. Bien sûr, il est apprécié que les candidats connaissent les grandes missions de l'Insee, le cadre juridique dans lequel il les réalise (secret statistique notamment) et ce qui se fait dans les grands services (connaître au moins l'organigramme); une petite « culture d'entreprise » est toujours bienvenue et prouve que l'on s'intéresse à autre chose que le strict environnement professionnel. Par exemple les candidats venant de direction régionale sont censés pouvoir décrire l'articulation des différentes unités organisationnelles de la direction générale ; à l'inverse, les candidats parisiens ne doivent pas ignorer les principes de l'organisation en direction régionale.

L'intranet de l'Insee devrait aider les candidats à s'informer sur la vie des services et les travaux de l'Insee. Il est à noter que certains candidats, admissibles par le passé, ne s'améliorent pas et ne connaissent pas mieux les travaux de l'Insee alors qu'en général les questions sur ce sujet sont récurrentes.

Le jury apprécie en outre que les candidats soient capables de porter un regard critique sur les tâches qu'ils accomplissent ou leur organisation, même si, en fonction, ils ont peu d'occasions de s'exprimer sur ces sujets. Le jury est ouvert à tous les points de vue, l'essentiel étant de savoir correctement les argumenter. Dans ce contexte, l'évaluation ne porte pas sur les services ou les organisations mais sur les compétences et les facultés d'analyse des candidats.

Candidats extérieurs à l'Institut

Au moment de leur exposé ou à l'occasion de questions qui leur sont posées, les candidats extérieurs à l'Institut doivent garder à l'esprit que les membres du jury ne sont pas familiarisés avec leur milieu professionnel et qu'il convient de ne pas « jargonner ».

Le jury apprécie que les candidats affichent un intérêt marqué pour l'Institut par une connaissance suffisante de son organisation, de ses missions, de ses travaux, de son cadre juridique.

Pour cette session 2021, le jury a constaté que trop de candidats extérieurs à l'Institut n'avaient pas connaissance d'éléments de base sur l'Insee et ses missions. Pourtant, le site internet de l'Insee offre toutes les informations nécessaires pour répondre de façon satisfaisante aux questions du jury.

Attention cependant, une lecture trop sommaire associée à un grappillage aléatoire d'information est une stratégie contre-productive : même si le site peut apparaître très riche, il s'agit aussi pour le candidat de faire preuve d'un minimum d'esprit d'analyse et de synthèse. En effet, la hiérarchisation des informations reste une étape incontournable de l'analyse de données (quelles qu'elles soient) et constitue indubitablement un savoir-faire apprécié à sa juste valeur.

Dans un autre registre, « aimer les chiffres » même s'il s'agit d'un penchant louable et tout à fait recevable, ne peut tenir lieu de justification suprême pour une carrière à l'Insee.

Certain candidats ont tendance à faire une récitation des éléments lus sur le site de l'Insee.

Comme les candidats de l'Institut, il est à noter que certains candidats extérieurs à l'Institut, admissibles par le passé, ne s'améliorent pas et ne connaissent pas mieux les travaux de l'Insee alors qu'en général les questions sur ce sujet sont récurrentes.

Une des préoccupations du jury est de donner aux candidats un contexte d'épreuve le plus favorable possible : le mode conversationnel et une bienveillance de tous les instants doivent permettre aux candidats de mieux réguler le stress et l'appréhension inhérents aux épreuves de ce genre. Mais cela n'autorise ni le relâchement du langage ni les familiarités observées chez certains.

Indéniablement, l'oral est une épreuve qui doit se préparer. Cette préparation consiste sans nul doute en une « digestion » intelligente des éléments du CV, mais également en l'élaboration d'une restitution organisée et bien maîtrisée. Manifestement, beaucoup de candidats s'entraînent efficacement à cette épreuve mais pas tous encore. Il est par ailleurs à noter qu'il existe parfois un fort décalage entre une présentation du CV pertinente et des réponses aux questions décevantes.



La moyenne des notes de l'oral pour les candidats présents est de 12,55 et aucun candidat n'a été éliminé (note inférieure à 5,00).

II – 3.2 Épreuve facultative de langues

Les épreuves écrites facultatives de langue ont été passées à la suite des épreuves d'admissibilité. Seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées. Parmi les 41 candidats admissibles, 21 candidats ont passé l'épreuve facultative de langue, 20 en anglais et 1 en espagnol. Ils ont obtenu une note moyenne de 11,38 et 16 ont eu une note supérieure à 10. Cela leur a permis de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission.



III - CONCOURS INTERNE SPÉCIAL

III - 1. DÉROULEMENT DU CONCOURS

64 candidats se sont inscrits à ce concours et 61 candidats se sont effectivement présentés à l'épreuve écrite. Ils étaient 81 à être présents en 2020.

Cette année, 8 places étaient proposées au concours (12 l'an dernier). Le taux d'admission, de 13,1 % est, après de ceux de l'an dernier (14,8 %) et de 2015 (15,5 %), le plus élevé depuis 2009.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat. Les correcteurs ont établi un barème très précis pour les premières questions qui sont en simple correction. La question ouverte est en double correction à l'aveugle.

L'épreuve écrite a eu lieu le 1^{er} décembre 2019.

Le jury a admis 22 candidats à passer les épreuves orales, pour 8 postes. La moyenne obtenue aux épreuves écrites par les candidats admissibles est de 13,85.

Les épreuves orales ont eu lieu entre le 8 et le 11 juin 2021.

20 candidats sur les 22 admissibles se sont présentés aux épreuves orales.

Le jury a retenu 8 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 3 candidats.

Au final, la moyenne des 8 candidats admis est de 14,74.

Le dernier candidat admis a obtenu 14,18.

III - 2. ÉPREUVE ÉCRITE (durée 3 h - coefficient 4)

L'épreuve écrite consiste en une « réponse à des questions portant sur un ou plusieurs textes à caractère administratif ».

Le sujet

Il portait sur l'éducation nationale.

Les questions étaient réparties en deux : la partie A, notée sur 12 points, pour laquelle toutes les réponses étaient dans le texte ; la partie B, notée sur 8 points, pour laquelle il était attendu une courte rédaction.

La prestation des candidats

La moyenne des notes des candidats présents est de 10,89. C'est légèrement moins qu'en 2020 (moyenne à 11,15). Quatre candidats ont eu une note inférieure à 5,00 et ont été éliminés.

Les défauts

Comme les années précédentes, un des principaux défauts porte sur la citation des références des textes. Comme demandé dans l'énoncé, il faut préciser « le numéro du document servant de référence à la rédaction de votre réponse et, chaque fois que nécessaire, le ou les articles des textes ». De trop nombreux candidats ne citent aucun texte ou le font de manière lacunaire ou n'indiquent que le numéro de la page du dossier où se trouve la référence demandée, ce qui conduit à perdre des points. À l'inverse certains candidats détaillent les paragraphes et sous-paragraphes des documents, ce qui ne rapporte pas de points et fait perdre du temps dans la rédaction des réponses.

Il était attendu des réponses claires, des phrases courtes contenant un verbe, un sujet, un complément. Les réponses sous forme de liste sont sanctionnées. Des candidats ont fait du délayage avec un manque de précision dans leurs réponses ou ne répondent que partiellement. Les candidats doivent répondre précisément à la question. Le fait d'apporter des réponses qui dépassent le cadre de la question, ou d'inventer des réponses qui ne sont pas dans les documents ne rapporte pas de points.



Quelques candidats se sont appliqués à reformuler les réponses en évitant le copier-coller des textes, ce qui leur a permis dans la plupart des cas d'obtenir le maximum de points. Cependant, il ne faut pas que la reformulation se fasse au détriment de la réponse attendue.

Pour certaines questions, il était attendu une liste de réponses, certains candidats n'ont mentionné que les premiers items, sans vérifier s'ils étaient exhaustifs dans leur réponse.

La question demandant les définitions de quatre termes, bien qu'elle termine la partie A, est souvent rentable pour les candidats y répondant, aussi, est-il conseillé de ne pas la délaissier.

La partie B, réponse à une question, a souvent été traitée. La non-réponse à la partie B pénalise fortement les candidats.

Le sujet portait sur le décrochage scolaire et les acteurs pouvant intervenir pour suppléer l'Éducation Nationale. Il s'agissait ici de montrer que l'Éducation Nationale n'était pas le seul acteur pouvant lutter contre le décrochage scolaire en soulignant le rôle joué par d'autres acteurs, institutionnels ou non. La plupart des candidats n'a mentionné que le rôle joué par les familles souvent sous l'angle de clichés ou de lieux communs. Les candidats ayant eu les meilleures notes sur la partie B ont su présenter des idées pertinentes et les illustrer avec des exemples adéquats.

Sur la forme, il est attendu une courte rédaction avec un plan clair, de préférence en deux parties, énoncé dans l'introduction et bien suivi dans le corps du texte. Il ne s'agit ni de juxtaposer les idées sans « fil conducteur », ni d'énumérer uniquement des bonnes intentions.

Quelques candidats, pour cette rédaction, ont utilisé un « squelette » de réponse avec introduction annonçant bien un plan, deux parties avec une phrase de liaison, une conclusion mais sans argumentation et avec un texte vide d'idées. Ce qui est souhaité est une rédaction structurée, certes avec un plan, mais aussi avec des idées et des exemples.

Sur la forme, la présentation et l'écriture sont très importantes. Il est nécessaire d'aérer la copie et de bien distinguer chaque question par son numéro en tête de ligne. Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent écrire de manière à être lus. Certaines copies relevaient plus du déchiffrage que de la lecture. Il est à signaler qu'un trop grand nombre de fautes d'orthographe dans la copie est pénalisé par un retrait de point(s). Il est notamment surprenant, et préjudiciable, de trouver des fautes d'orthographe dans la première partie qui consiste à trouver les réponses dans les textes.

Les conseils

Il est recommandé de commencer par lire attentivement les questions avant de parcourir tous les textes fournis. Au passage, il est conseillé de noter les paragraphes où se trouvent les réponses, de manière à ne rien oublier. Par ailleurs, il est impératif de ne répondre qu'aux questions posées. De nombreux candidats délaient et en oublient la question posée.

Pour ce qui concerne la réponse à la question ouverte (partie B), un avis personnel est demandé, il doit être clairement émis et donné à la première personne du singulier.

Les meilleures copies sont celles qui ont donné les références exactes et qui ont répondu à l'intégralité des questions, en faisant des phrases courtes et en évitant le délayage ou le hors sujet.

Pour la question ouverte, il est impératif de présenter sa réponse sous la forme : introduction, développement, conclusion et de répondre à la question posée afin d'éviter le hors sujet.

III – 3. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION (durée 40 mn – coefficient 6)

L'oral du concours interne spécial se déroule en deux parties. Pendant les dix premières minutes, le candidat présente essentiellement le dernier poste occupé. Puis le jury interroge le candidat sur ce poste et élargit son interrogation à ses postes précédents et à sa connaissance générale de son environnement professionnel et de l'Insee.

L'exposé de 10 minutes : Exposé sur le CV.



Le candidat présente son poste suivant un angle qu'il est totalement libre de choisir. En revanche, la contrainte de temps est imposée et constitue un impératif strict.

Une présentation structurée est attendue, suivant un agencement qui valorise, hiérarchise et souligne les compétences et les aptitudes déployées ainsi que les savoir-faire mis en œuvre ou acquis.

Le CV sert au jury d'abord de premier contact avec le candidat puis certains éléments décrits viendront alimenter la conversation qui suivra l'exposé : rappelons que le CV n'est pas évalué en tant que tel.

Enfin, il n'est pas un descriptif de poste : il doit décrire la réalité (activités et travaux effectivement réalisés).

La conversation de 30 minutes : questionnement sur le poste occupé, sur l'environnement professionnel et les motivations.

Cette conversation se déroule en trois temps, d'inégale durée en fonction des candidats :

- le premier concerne l'exploration du vécu professionnel afin de cerner le plus précisément possible ce que le candidat réalise et dans quel cadre il le fait (contexte, équipe...). Le jury va recueillir les éléments lui permettant d'estimer la connaissance par le candidat des tenants, des aboutissants, des finalités et des enjeux de ses différentes activités professionnelles.
- le deuxième temps sert à analyser les connaissances générales sur le service statistique public (SSP) et le service public en général.
- le troisième temps vise à cerner les motivations, les attentes et les projections dans le futur du candidat

La grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve est la suivante

Grille d'évaluation utilisée pour le concours interne spécial 2021

1. Qualité de l'exposé

Gestion du temps

Qualité de forme de l'exposé (introduction, plan, conclusion)

Qualité de fond de l'exposé

2. Réponses aux questions

Qualité de la réponse

Argumentation des réponses

3. Intégration en milieu professionnel

Initiative-autonomie en milieu professionnel

Ouverture d'esprit, esprit critique

Motivation-implication

Participation au travail collectif

4. Connaissance du contexte Insee

5. Projet professionnel

Première partie de l'épreuve : exposé sur le CV

Dans l'ensemble, les candidats ont rédigé convenablement leur CV, surtout développé sur le dernier poste. Suite probablement à une formation efficace, la grande majorité des candidats maîtrise assez bien cet exercice. Si le CV n'est pas évalué en tant que tel, le candidat doit être conscient que le temps passé à obtenir des informations absentes ou trop succinctes est un temps perdu pour valoriser des aspects importants de son parcours.

La contrainte du temps (10 minutes) est impérative : certains candidats l'ont sans nul doute oubliée faisant des exposés courts, voire très courts. Les bavards sont moins nombreux mais le résultat est le même : une sanction à la hauteur de l'exigence. Si la durée n'est évidemment pas le seul critère d'appréciation, il y a une certaine corrélation entre la durée et la qualité formelle et argumentative.

Globalement, les candidats s'en sortent bien voire très bien : une préparation efficace leur permet de maîtriser cet exercice. Mais encore une fois il faut prêter attention à un effet de standardisation : le candidat ne doit pas oublier qu'il s'agit de lui et de son parcours. De même, la lecture appuyée des notes ou la



récitation d'un discours appris par cœur font souvent perdre à l'exposé la force de conviction, la dynamique et l'enthousiasme qui sont les gages d'un exposé réussi.

« Un appris par cœur » enlève tout naturel, fige le candidat et peut le mettre en difficulté dès qu'un trou de mémoire intervient.

Deuxième partie de l'épreuve : le questionnement sur le poste occupé, l'environnement professionnel et les motivations

Pour ce qui concerne la conversation avec le jury, certains candidats affichent un manque de curiosité sur ce qui se passe en dehors de leur environnement immédiat et la « culture Insee » reste relativement moyenne pour quelques-uns.

Pour tous les candidats, l'essentiel des informations à savoir est sur le site internet insee.fr. Néanmoins, une lecture trop sommaire associée à un grappillage aléatoire d'information est une stratégie contre-productive : le site est riche, il s'agit aussi pour le candidat de faire preuve d'un minimum d'esprit d'analyse et de synthèse, de se concentrer sur l'essentiel. Le jury n'attend pas une récitation du contenu du site. En effet, la hiérarchisation des informations reste une étape incontournable de l'analyse de données (quelles qu'elles soient) et constitue indubitablement un savoir-faire apprécié à sa juste valeur. Attention également à ne pas confondre « travaux de l'Insee » et « missions de l'Insee ». Il importe aussi d'avoir une bonne maîtrise des enjeux, au niveau national, des activités exercées par les candidats : savoir mettre les choses en perspectives et donner du sens est apprécié par le jury.

Enfin, la critique argumentée reste une dimension appréciée du discours tenu par les candidats parce qu'elle révèle une prise de distance, des mises en perspective et une réflexion.

Les bons et très bons candidats viennent toujours sur ce terrain et produisent des constats étayés autant que des propositions constructives.

De même, s'il est plutôt positif d'avoir défini un projet professionnel, il doit être réel et consistant avec un minimum de précisions : il ne peut s'agir de scénarii hypothétiques aux contours incertains. En l'absence d'un tel projet, il faut pouvoir expliquer, simplement, pourquoi il n'existe pas et, éventuellement, dans quelles conditions il pourrait voir le jour.

La moyenne des notes de l'oral est de 12,72 et aucun candidat n'a été éliminé (note inférieure à 5,00).



ANNEXES : Données Statistiques
CONCOURS EXTERNE

| | | | | | | | |
|---------------|------|-----|-------|-----|----|-------|-------|
| 2002 | 1729 | 458 | 26,5% | 79 | 34 | 17,2% | 7,4% |
| 2003 | 1365 | 418 | 30,6% | 92 | 32 | 22,0% | 7,7% |
| 2004 | 2005 | 661 | 33,0% | 84 | 33 | 12,7% | 5,0% |
| 2005-1 | 2200 | 791 | 36,0% | 103 | 38 | 13,0% | 4,8% |
| 2005-2 | 2051 | 693 | 33,8% | 92 | 38 | 13,3% | 5,5% |
| 2006 | 910 | 348 | 38,2% | 76 | 38 | 21,8% | 10,9% |
| 2007 | 923 | 348 | 37,7% | 83 | 40 | 23,9% | 11,5% |
| 2008 | 1810 | 430 | 23,8% | 100 | 49 | 23,3% | 11,4% |
| 2009 | 1478 | 391 | 26,5% | 121 | 53 | 30,9% | 13,6% |
| 2010 | 1756 | 529 | 30,1% | 138 | 50 | 26,1% | 9,5% |
| 2011 | 2331 | 715 | 30,7% | 154 | 50 | 21,5% | 7,0% |
| 2012 | 1607 | 499 | 31,1% | 123 | 40 | 24,6% | 8,0% |
| 2013 | 2093 | 532 | 25,4% | 83 | 27 | 15,6% | 5,1% |
| 2014 | 1666 | 473 | 28,4% | 99 | 28 | 20,9% | 5,9% |
| 2015 | 1072 | 330 | 30,8% | 116 | 48 | 35,2% | 14,5% |
| 2016 | 1391 | 436 | 31,3% | 135 | 42 | 31,0% | 9,6% |
| 2017 | 1435 | 495 | 34,5% | 118 | 33 | 23,8% | 6,7% |
| 2018 | 735 | 268 | 36,5% | 86 | 26 | 32,1% | 9,7% |
| 2019 | 816 | 292 | 35,8% | 100 | 29 | 34,2% | 9,9% |
| 2020 | 712 | 256 | 36,0% | 121 | 46 | 47,3% | 18,0% |
| 2021 | 855 | 289 | 33,8% | 98 | 29 | 33,9% | 10,0% |



DONNÉES DES CANDIDATS PAR SEXE

| Sexe | Inscrits | Présents | Taux de présence | Admissibles | Admis | Taux | |
|-----------------|------------|------------|------------------|-------------|-----------|---------------|--------------|
| | | | | | | admissibilité | admission |
| Hommes | 421 | 173 | 41,1% | 63 | 21 | 36,4% | 12,1% |
| Femmes | 434 | 116 | 26,7% | 35 | 8 | 30,2% | 6,9% |
| Ensemble | 855 | 289 | 33,8% | 98 | 29 | 33,9% | 10,0% |



CONCOURS INTERNE NORMAL

| Année | Inscrits | Présents | Taux de présence | Admissibles | Admis | Taux | |
|--------|----------|----------|------------------|-------------|-------|---------------|-----------|
| | | | | | | admissibilité | admission |
| 2000 | 239 | 199 | 83,3% | 58 | 24 | 29,1% | 12,1% |
| 2001 | 216 | 171 | 79,2% | 60 | 27 | 35,1% | 15,8% |
| 2002 | 203 | 155 | 76,4% | 72 | 26 | 46,5% | 16,8% |
| 2003 | 178 | 159 | 89,3% | 69 | 22 | 43,4% | 13,8% |
| 2004 | 174 | 144 | 82,8% | 63 | 24 | 43,8% | 16,7% |
| 2005-1 | 157 | 131 | 83,4% | 59 | 24 | 45,0% | 18,3% |
| 2005-2 | 123 | 113 | 91,9% | 53 | 24 | 46,9% | 21,2% |
| 2006 | 92 | 85 | 92,4% | 50 | 24 | 58,8% | 28,2% |
| 2007 | 101 | 85 | 84,2% | 50 | 24 | 58,8% | 28,2% |
| 2008 | 283 | 181 | 64,0% | 64 | 30 | 35,4% | 16,6% |
| 2009 | 235 | 131 | 55,7% | 64 | 37 | 48,9% | 28,2% |
| 2010 | 251 | 147 | 58,6% | 63 | 32 | 42,9% | 21,8% |
| 2011 | 302 | 179 | 59,3% | 67 | 28 | 37,4% | 15,6% |
| 2012 | 251 | 170 | 67,7% | 51 | 18 | 30,0% | 10,6% |
| 2013 | 297 | 188 | 63,3% | 35 | 11 | 18,6% | 5,9% |
| 2014 | 261 | 169 | 64,8% | 37 | 12 | 21,9% | 7,1% |
| 2015 | 197 | 157 | 79,7% | 57 | 20 | 36,3% | 12,7% |
| 2016 | 248 | 178 | 71,8% | 56 | 18 | 31,5% | 10,1% |
| 2017 | 209 | 149 | 71,3% | 36 | 14 | 24,2% | 9,4% |
| 2018 | 161 | 125 | 77,6% | 35 | 12 | 28,0% | 9,6% |
| 2019 | 149 | 106 | 71,1% | 35 | 14 | 33,0% | 13,2% |
| 2020 | 157 | 125 | 79,6% | 73 | 24 | 58,4% | 19,2% |
| 2021 | 160 | 110 | 68,8% | 41 | 15 | 37,3% | 13,6% |



DONNÉES DES CANDIDATS PAR SEXE

| Sexe | Inscrits | Présents | Taux de présence | Admissibles | Admis | Taux | |
|----------|----------|----------|------------------|-------------|-------|---------------|-----------|
| | | | | | | admissibilité | admission |
| Hommes | 58 | 44 | 75,9% | 17 | 7 | 38,6% | 15,9% |
| Femmes | 102 | 66 | 64,7% | 24 | 8 | 36,4% | 12,1% |
| Ensemble | 160 | 110 | 68,8% | 41 | 15 | 37,3% | 13,6% |



CONCOURS INTERNE SPÉCIAL

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS DE 2002 À 2021

| Année | Inscrits | Présents | Taux de présence | Admissibles | Admis | Taux | |
|--------|----------|----------|------------------|-------------|-------|---------------|-----------|
| | | | | | | admissibilité | admission |
| 2002 | 654 | 528 | 80,7% | 44 | 17 | 8,3% | 3,2% |
| 2003 | 436 | 383 | 87,8% | 54 | 23 | 14,1% | 6,0% |
| 2004 | 377 | 334 | 88,6% | 81 | 38 | 24,3% | 11,4% |
| 2005-1 | 408 | 372 | 91,2% | 80 | 38 | 21,5% | 10,2% |
| 2005-2 | 401 | 358 | 89,3% | 93 | 38 | 26,0% | 10,6% |
| 2006 | 415 | 375 | 90,4% | 91 | 38 | 24,3% | 10,1% |
| 2007 | 420 | 365 | 86,9% | 75 | 38 | 20,5% | 10,4% |
| 2008 | 322 | 279 | 86,6% | 72 | 38 | 25,8% | 13,6% |
| 2009 | 264 | 236 | 89,4% | 63 | 24 | 26,7% | 10,2% |
| 2010 | 261 | 241 | 92,3% | 42 | 21 | 17,4% | 8,7% |
| 2011 | 244 | 230 | 94,3% | 32 | 18 | 13,9% | 7,8% |
| 2012 | 209 | 189 | 90,4% | 25 | 12 | 13,2% | 6,3% |
| 2013 | 161 | 140 | 87,0% | 17 | 7 | 12,1% | 5,0% |
| 2014 | 125 | 115 | 92,0% | 22 | 8 | 19,1% | 7,0% |
| 2015 | 94 | 84 | 89,4% | 35 | 13 | 41,7% | 15,5% |
| 2016 | 101 | 95 | 94,1% | 30 | 10 | 31,6% | 10,5% |
| 2017 | 89 | 80 | 89,9% | 15 | 8 | 18,8% | 10,0% |
| 2018 | 77 | 73 | 94,8% | 19 | 6 | 26,0% | 8,2% |
| 2019 | 90 | 84 | 93,3% | 19 | 7 | 22,6% | 8,3% |
| 2020 | 88 | 81 | 92,0% | 32 | 12 | 39,5% | 14,8% |
| 2021 | 64 | 61 | 95,3% | 22 | 8 | 36,1% | 13,1% |



DONNÉES DES CANDIDATS PAR SEXE

| Sexe | Inscrits | Présents | Taux de présence | Admissibles | Admis | Taux | |
|----------|----------|----------|------------------|-------------|-------|---------------|-----------|
| | | | | | | admissibilité | admission |
| Hommes | 19 | 18 | 94,7% | 10 | 2 | 55,6% | 11,1% |
| Femmes | 45 | 43 | 95,6% | 12 | 6 | 27,9% | 14,0% |
| Ensemble | 64 | 61 | 95,3% | 22 | 8 | 36,1% | 13,1% |



DISPERSION DES NOTES AUX TROIS CONCOURS

CONCOURS EXTERNE 2021

| ÉPREUVES | Min. | Max. | Moy. | <5 | 5 – 9,9 | ≥10 <15 | ≥15 |
|-----------------------|------|-------|-------|-----|---------|------------|-----|
| Résumé | 0 | 18 | 8,54 | 51 | 130 | 94 | 13 |
| Maths-statistiques | 0 | 19,25 | 6,16 | 128 | 94 | 48 | 14 |
| Sciences éco&sociales | 1 | 17,75 | 7,63 | 64 | 129 | 61 | 9 |
| Oral | 4 | 19,75 | 11,24 | 8 | 19 | 44 | 16 |

CONCOURS INTERNE NORMAL 2021

| EPREUVE | Min. | Max. | Moy. | <5 | 5 – 9,9 | ≥10 <15 | ≥15 |
|--------------------------|------|-------|-------|----|---------|------------|-----|
| Résumé | 1 | 16,27 | 9,54 | 9 | 51 | 47 | 3 |
| Statistiques | 0,75 | 17,25 | 8,51 | 21 | 48 | 35 | 6 |
| Rédaction administrative | 7,5 | 18,5 | 12,00 | 0 | 22 | 68 | 19 |
| Oral | 6 | 18 | 12,55 | 0 | 7 | 16 | 12 |

CONCOURS INTERNE SPÉCIAL 2021

| EPREUVE | Min. | Max. | Moy. | <5 | 5 – 9,9 | ≥10 <15 | ≥15 |
|---------------------|------|-------|-------|----|---------|------------|-----|
| Question texte adm. | 3,63 | 17,25 | 10,89 | 4 | 16 | 37 | 4 |
| Oral | 5,5 | 16,15 | 12,72 | 0 | 3 | 13 | 4 |



Épreuves facultatives

CONCOURS EXTERNE 2021

| ÉPREUVE | Min. | Max. | Moy. | <5 | 5 – 9,9 | ≥10 <15 | ≥15 |
|---------------|------|-------|-------|----|---------|------------|-----|
| Anglais | 1 | 17 | 10,84 | 1 | 14 | 42 | 5 |
| Allemand | 11 | 11 | 11,00 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Espagnol | 8,50 | 17,00 | 13,50 | 0 | 1 | 2 | 2 |
| Mathématiques | 5,5 | 20 | 12,21 | 0 | 21 | 28 | 16 |

CONCOURS INTERNE NORMAL 2021

| EPREUVE | Min. | Max. | Moy. | <5 | 5 – 9,9 | ≥10 <15 | ≥15 |
|----------|------|------|-------|----|---------|------------|-----|
| Anglais | 6 | 16 | 11,40 | 0 | 5 | 11 | 4 |
| Allemand | 0 | 0 | - | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Espagnol | 11 | 11 | 11,00 | 0 | 0 | 1 | 0 |



Statistiques sur le profil des candidats du concours externe

| AGE | INSCRITS | | | PRÉSENTS | | | TAUX PRÉSENCE | | | ADMISSIBLES | | | ADMIS (LP) | | | TAUX ADMISSIBLES | | | TAUX ADMIS (LP) | | |
|---------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|---------------|--------------|--------------|-------------|-----------|-----------|------------|----------|-----------|------------------|--------------|--------------|-----------------|-------------|--------------|
| | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T |
| <30 ans | 224 | 206 | 430 | 109 | 65 | 174 | 48,7% | 31,6% | 40,5% | 39 | 22 | 61 | 13 | 6 | 19 | 35,8% | 33,8% | 35,1% | 11,9% | 9,2% | 10,9% |
| 30-34 ans | 54 | 74 | 128 | 19 | 22 | 41 | 35,2% | 29,7% | 32,0% | 7 | 8 | 15 | 3 | 1 | 4 | 36,8% | 36,4% | 36,6% | 15,8% | 4,5% | 9,8% |
| 35-39 ans | 58 | 62 | 120 | 17 | 13 | 30 | 29,3% | 21,0% | 25,0% | 9 | 1 | 10 | 3 | 0 | 3 | 52,9% | 7,7% | 33,3% | 17,6% | 0,0% | 10,0% |
| 40-44 ans | 39 | 47 | 86 | 9 | 11 | 20 | 23,1% | 23,4% | 23,3% | 4 | 2 | 6 | 2 | 0 | 2 | 44,4% | 18,2% | 30,0% | 22,2% | 0,0% | 10,0% |
| 45-49 ans | 23 | 27 | 50 | 6 | 2 | 8 | 26,1% | 7,4% | 16,0% | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 33,3% | 0,0% | 25,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| 50-54 ans | 16 | 10 | 26 | 8 | 2 | 10 | 50,0% | 20,0% | 38,5% | 2 | 2 | 4 | 0 | 1 | 1 | 25,0% | 100,0% | 40,0% | 0,0% | 50,0% | 10,0% |
| 55 ans et + | 7 | 8 | 15 | 5 | 1 | 6 | 71,4% | 12,5% | 40,0% | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| TOTAUX | 421 | 434 | 855 | 173 | 116 | 289 | 20,2% | 13,6% | 33,8% | 63 | 35 | 98 | 21 | 8 | 29 | 36,4% | 30,2% | 33,9% | 12,1% | 6,9% | 10,0% |

| NIVEAU D'ÉTUDES | INSCRITS | | | PRÉSENTS | | | TAUX PRÉSENCE | | | ADMISSIBLES | | | ADMIS (LP) | | | TAUX ADMISSIBLES | | | TAUX ADMIS (LP) | | |
|-----------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|---------------|--------------|--------------|-------------|-----------|-----------|------------|----------|-----------|------------------|--------------|--------------|-----------------|-------------|--------------|
| | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T |
| Bac + 5 | 88 | 74 | 162 | 38 | 35 | 73 | 43,2% | 47,3% | 45,1% | 16 | 21 | 37 | 6 | 5 | 11 | 42,1% | 60,0% | 50,7% | 15,8% | 14,3% | 15,1% |
| Bac + 4 | 41 | 31 | 72 | 23 | 13 | 36 | 56,1% | 41,9% | 50,0% | 13 | 3 | 16 | 5 | 1 | 6 | 56,5% | 23,1% | 44,4% | 21,7% | 7,7% | 16,7% |
| Bac + 3 | 83 | 82 | 165 | 39 | 19 | 58 | 47,0% | 23,2% | 35,2% | 14 | 4 | 18 | 2 | 1 | 3 | 35,9% | 21,1% | 31,0% | 5,1% | 5,3% | 5,2% |
| Bac + 2 | 85 | 100 | 185 | 25 | 18 | 43 | 29,4% | 18,0% | 23,2% | 6 | 4 | 10 | 2 | 0 | 2 | 24,0% | 22,2% | 23,3% | 8,0% | 0,0% | 4,7% |
| BAC/autre | 124 | 147 | 271 | 48 | 31 | 79 | 38,7% | 21,1% | 29,2% | 14 | 3 | 17 | 6 | 1 | 7 | 29,2% | 9,7% | 21,5% | 12,5% | 3,2% | 8,9% |
| TOTAUX | 421 | 434 | 855 | 173 | 116 | 289 | 41,1% | 26,7% | 33,8% | 63 | 35 | 98 | 21 | 8 | 29 | 36,4% | 30,2% | 33,9% | 12,1% | 6,9% | 10,0% |

Statistiques sur le profil des candidats du concours interne normal

| AGE | INSCRITS | | | PRÉSENTS | | | TAUX PRÉSENCE | | | ADMISSIBLES | | | ADMIS (LP) | | | TAUX ADMISSIBLES | | | TAUX ADMIS (LP) | | |
|---------------|-----------|------------|------------|-----------|-----------|------------|---------------|--------------|--------------|-------------|-----------|-----------|------------|----------|-----------|------------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|--------------|
| | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T |
| <30 ans | 5 | 10 | 15 | 4 | 6 | 10 | 80,0% | 60,0% | 66,7% | 2 | 4 | 6 | 2 | 2 | 4 | 50,0% | 66,7% | 60,0% | 50,0% | 33,3% | 40,0% |
| 30-34 ans | 11 | 11 | 22 | 9 | 7 | 16 | 81,8% | 63,6% | 72,7% | 7 | 3 | 10 | 3 | 2 | 5 | 77,8% | 42,9% | 62,5% | 33,3% | 28,6% | 31,3% |
| 35-39 ans | 14 | 19 | 33 | 11 | 11 | 22 | 78,6% | 57,9% | 66,7% | 3 | 0 | 3 | 1 | 0 | 1 | 27,3% | 0,0% | 13,6% | 9,1% | 0,0% | 4,5% |
| 40-44 ans | 11 | 18 | 29 | 8 | 12 | 20 | 72,7% | 66,7% | 69,0% | 3 | 7 | 10 | 1 | 2 | 3 | 37,5% | 58,3% | 50,0% | 12,5% | 16,7% | 15,0% |
| 45-49 ans | 10 | 26 | 36 | 8 | 16 | 24 | 80,0% | 61,5% | 66,7% | 1 | 5 | 6 | 0 | 1 | 1 | 12,5% | 31,3% | 25,0% | 0,0% | 6,3% | 4,2% |
| 50-54 ans | 4 | 9 | 13 | 2 | 8 | 10 | 50,0% | 88,9% | 76,9% | 0 | 4 | 4 | 0 | 1 | 1 | 0,0% | 50,0% | 40,0% | 0,0% | 12,5% | 10,0% |
| 55 ans et + | 3 | 9 | 12 | 2 | 6 | 8 | 66,7% | 66,7% | 66,7% | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 50,0% | 16,7% | 25,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| TOTAUX | 58 | 102 | 160 | 44 | 66 | 110 | 27,5% | 41,3% | 68,8% | 17 | 24 | 41 | 7 | 8 | 15 | 38,6% | 36,4% | 37,3% | 15,9% | 12,1% | 13,6% |

Statistiques sur le profil des candidats du concours interne spécial

| AGE | INSCRITS | | | PRÉSENTS | | | TAUX PRÉSENCE | | | ADMISSIBLES | | | ADMIS (LP) | | | TAUX ADMISSIBLES | | | TAUX ADMIS (LP) | | |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|--------------|--------------|-------------|-----------|-----------|------------|----------|----------|------------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|--------------|
| | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T | H | F | T |
| <30 ans | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 100,0% | 100% | 100,0% | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 100% | 0,0% | 100,0% | 0% | 0,0% | 0,0% |
| 30-34 ans | 3 | 10 | 13 | 3 | 9 | 12 | 100,0% | 90% | 92,3% | 3 | 4 | 7 | 0 | 2 | 2 | 100% | 44,4% | 58,3% | 0% | 22,2% | 16,7% |
| 35-39 ans | 5 | 4 | 9 | 5 | 4 | 9 | 100,0% | 100% | 100,0% | 4 | 1 | 5 | 1 | 1 | 2 | 80,0% | 25,0% | 55,6% | 20,0% | 25,0% | 22,2% |
| 40-44 ans | 1 | 10 | 11 | 1 | 9 | 10 | 100,0% | 90,0% | 90,9% | 0 | 2 | 2 | 0 | 1 | 1 | 0,0% | 22,2% | 20,0% | 0,0% | 11,1% | 10,0% |
| 45-49 ans | 2 | 8 | 10 | 2 | 8 | 10 | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 1 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 50,0% | 37,5% | 40,0% | 50,0% | 25,0% | 30,0% |
| 50-54 ans | 4 | 4 | 8 | 4 | 4 | 8 | 100,0% | 100% | 100,0% | 1 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 25,0% | 50,0% | 37,5% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| 55 ans et + | 3 | 9 | 12 | 2 | 9 | 11 | 66,7% | 100,0% | 91,7% | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| TOTAUX | 19 | 45 | 64 | 18 | 43 | 61 | 94,7% | 95,6% | 95,3% | 10 | 12 | 22 | 2 | 6 | 8 | 55,6% | 27,9% | 36,1% | 11,1% | 14,0% | 13,1% |

